

**EUROPEAN BOND OPP.
2027**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : ANAXIS ASSET MANAGEMENT SAS

Siège social : 9, rue Scribe 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement	16

Comptes annuels

Bilan actif	43
Bilan passif	44
Hors-bilan	45
Compte de résultat	46

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	47
Evolution de l'actif net	50
Complément d'information 1	51
Complément d'information 2	52
Ventilation par nature des créances et dettes	54
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	55
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	56
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	57
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	58
Affectation des résultats	59
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	75
Inventaire	83

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée, courant jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2027, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2027 émises par l'Etat allemand et libellées en EUR (Bund échéance 15/11/2027 - code ISIN DE0001102523).

Pour un investissement en dollar, l'objectif est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2027 émises par l'Etat américain (obligation fédérale américaine 15/11/2027 - code ISIN US9128283F58).

Pour un investissement en franc suisse, l'objectif est d'obtenir une performance supérieure nette de frais à celle des obligations à échéance 2027 émises par l'Etat fédéral suisse (obligation fédérale suisse d'échéance 27/06/2027 - code ISIN CH0031835561).

L'atteinte de cet objectif repose sur la sélection de titres obligataires présentant le meilleur équilibre possible entre le rendement attendu et le risque de crédit selon la gestion.

L'objectif de gestion défini pour chaque catégorie de parts tient compte des frais courants, de l'estimation du risque de défaut et du coût de la couverture de change. Il est fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement et ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

Cet objectif de gestion est subordonné à l'investissement dans des entreprises qui se distinguent par une démarche active en matière de développement durable et qui sont soucieuses de mettre en place des politiques compatibles avec les enjeux de régulation climatique et environnementale. La gestion vise à contribuer de manière significative aux efforts nécessaires à la réalisation des objectifs de limitation du réchauffement planétaire à long terme fixés par l'accord de Paris. L'intention est de limiter le réchauffement climatique à la fin du siècle nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

Concrètement, Anaxis Asset Management souhaite réduire l'intensité carbone globale des investissements sous gestion de 7,5% par an en moyenne jusqu'en 2030, de manière à se placer d'emblée sur une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le niveau de référence est celui mesuré fin 2018. Cet objectif extra-financier est en conformité avec les dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR.

Les émissions prises en compte sont celles des périmètres 1 et 2. Il s'agit des émissions directes provenant des sources détenues ou contrôlées par la société (scope 1) ou liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur, vapeur) requise pour la fabrication des produits ou la fourniture des services proposés (scope 2). Les émissions indirectes (scope 3) dues à la production des marchandises et matières premières achetées (amont) ou à l'utilisation des produits par les clients (aval) ne sont pas pris en compte à ce stade faute de données suffisamment représentatives.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'OPCVM ne cherche pas à répliquer ou battre un indice représentatif du marché des obligations privées européennes. En effet, il met en œuvre une orientation de gestion qui ne correspond à aucun indice. En particulier :

- l'OPCVM est géré en fonction d'une échéance fixe,
- il n'investit pas en titres du secteur financier,
- il peut détenir des titres de diverses notations de crédit,
- il privilégie (pour une qualité de crédit donnée) les sociétés offrant selon nous une bonne visibilité,
- en conséquence, il présente souvent des allocations plus importantes sur certains secteurs considérés comme peu cycliques.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le fonds ne se compare pas à un indice de référence représentant l'ensemble de son univers d'investissement car cet univers est extrêmement large et, à ce stade, les données nécessaires ne sont pas publiées par un nombre suffisant de sociétés.

Les efforts déployés en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable se réfèrent aux politiques climatiques des émetteurs sélectionnés. Dans ce processus, la gestion applique des critères adaptés, tels que l'existence d'objectifs, de politiques, de plans d'investissement, de publications fiables, de résultats concrets.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

a. Description des stratégies utilisées :

L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées émises par des entreprises européennes.

Gestion en référence à l'échéance du 31 décembre 2027

L'OPCVM est géré en fonction d'une échéance fixée au 31 décembre 2027. La gestion s'attache à construire le portefeuille présentant le meilleur équilibre possible entre le rendement attendu, le risque de défaut potentiel et la probabilité d'une perte en capital due aux fluctuations de marché sur l'horizon d'investissement proposé. La composition du portefeuille sera donc adaptée au cours du temps en fonction de l'horizon de placement résiduel.

Il est prévu que la sensibilité du portefeuille diminue au cours des années. Cependant, une partie des titres détenus peut avoir une date d'échéance postérieure au 31 décembre 2027. Par ailleurs, un niveau élevé d'investissement en titres obligataires pourra être maintenu jusqu'à la liquidation du portefeuille. Cette liquidation interviendra quelques semaines avant l'échéance, à un rythme déterminé en fonction des conditions de marché du moment.

Au plus tard le 31 décembre 2027, le fonds sera géré en monétaire en référence au taux moyen du marché monétaire. Le fonds optera alors, après agrément par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et information des porteurs, soit pour sa dissolution, soit pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'investissement, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Si en cours de vie du fonds, la société de gestion estime que les conditions de marché ne permettent pas de maintenir une allocation satisfaisante pour la période restante à courir jusqu'à l'échéance prévue de l'OPCVM, la société de gestion pourra juger opportun de modifier l'objectif de gestion, par exemple en fixant une échéance plus lointaine. Dans ce cas, les investisseurs seront informés en avance et se verront proposé l'option d'une sortie sans frais.

Approche générale

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émissions obligataires privées européennes, incluant la prise en compte des critères ESG. La gestion vise la construction d'une allocation robuste et diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres. L'OPCVM fait l'objet d'une gestion active mais ne cherche pas à capter les mouvements de marché à court terme.

Analyse financière

La gestion évalue la solidité financière de l'émetteur, ses perspectives d'évolution, sa sensibilité à la conjoncture économique, la liquidité des émissions disponibles ainsi que leurs caractéristiques juridiques. Cette analyse vise à identifier les titres les plus attractifs. Elle inclut une approche comparative entre titres similaires en termes d'émetteur, secteur, maturité, rang de subordination, etc.

L'analyse financière mise en œuvre étudie notamment la stratégie et le modèle économique de la société pour en déterminer les forces et les faiblesses. La gestion cherche à prévoir l'évolution de l'activité, des revenus, des flux de trésorerie et du levier financier de l'émetteur en fonction de son environnement concurrentiel, de la croissance de son marché, de la qualité de ses produits et de la structure de ses coûts.

La gestion examine également la composition du bilan, la qualité des actifs, les protections juridiques offertes aux prêteurs, le soutien attendu des actionnaires, les besoins de refinancement, l'accès aux marchés des capitaux, etc.

Stratégie d'investissement durable

L'analyse financière est complétée par une analyse extra-financière qui combine les six composantes suivantes.

1. **Exclusions.** Anaxis Asset Management exclut les entreprises appartenant à la filière des énergies fossiles ou du nucléaire, ainsi que les secteurs de l'armement, du tabac et des OGM à but non thérapeutique. En outre, les entreprises ayant des activités significatives dans le domaine de l'emballage plastique ou des pesticides sont écartées en raison de leur incidence négative sur les objectifs de durabilité de l'Union européenne. Les principaux sujets de préoccupation concernent la pollution, ainsi que les dommages causés aux écosystèmes, à la biodiversité et aux ressources aquatiques et marines.
2. **Environnement.** Anaxis Asset Management évalue les émetteurs obligataires sous l'angle de leurs politiques environnementales et de leur engagement dans la transition vers la neutralité en gaz à effet de serre. Des notes sont attribuées aux entreprises. Les critères appliqués sont plus exigeants lorsque les activités de l'entreprise sont susceptibles d'avoir une incidence plus importante sur l'environnement ou le climat, comme dans le cas de des transports ou de la production de ciment. L'approche privilégie les sociétés faisant les meilleurs efforts dans leur domaine.
3. **Milieux aquatiques.** En complément de son engagement concernant le climat, la société de gestion applique une politique environnementale visant à protéger les milieux aquatiques et les ressources en eau. Ce thème est aussi lié à la sécurité alimentaire, à la santé des populations et à la préservation de la biodiversité (sans en couvrir tous les aspects). Les milieux aquatiques sont particulièrement fragiles et mal protégés par les politiques nationales. C'est pourquoi, Anaxis Asset Management identifie les activités économiques susceptibles d'avoir une forte incidence sur les milieux aquatiques, les ressources halieutiques, la quantité et la qualité des réserves d'eau disponibles, l'accès à l'eau potable ou d'autres sujets liés à l'eau. Les investissements auprès de sociétés exerçant ces activités sensibles sont soumis à des critères de notation spécifiques selon une approche privilégiant les *meilleurs efforts*.
4. **Responsabilité sociale.** Anaxis Asset Management s'assure que les entreprises sélectionnées respectent les normes éthiques en matière de droits de l'homme et de responsabilité sociale. Les principes du Pacte mondial de l'ONU servent de guide pour cette analyse. L'approche consiste à exclure les entreprises ayant des pratiques jugées inacceptables.
5. **Gouvernance.** La gouvernance fait partie intégrante de l'analyse de risques réalisée par l'équipe de gestion. L'analyste dispose pour cela d'une grille de facteurs permettant d'identifier les principaux risques attachés à l'émetteur et d'évaluer leur intensité. Ce fonds étant orienté vers les marchés obligataires, les facteurs de gouvernance utilisés adoptent le point de vue du créancier. L'approche retenue dans ce domaine privilégie les meilleures pratiques dans chaque secteur (approche *best in class*).
6. **Controverses.** Anaxis Asset Management suit les controverses affectant les émetteurs en portefeuille. La société de gestion utilise les rapports publiés et les informations obtenues auprès de nombreuses sources. Les mises en cause publiques, les actions en justice, les événements graves sont analysés de manière impartiale par le comité d'éthique de la société de gestion. Les controverses sont évaluées en fonction de leur gravité, de leur impact, de leur fréquence et de la réponse apportée par l'entreprise. Si une société est exclue pour cause de controverse, cette exclusion est assortie d'une durée définie, à l'issue de laquelle le dossier sera réexaminé.

Exemples de critères

Des exemples non exhaustifs de critères sont donnés ci-après.

Critères environnementaux : l'intensité en gaz à effet de serre (mesurée en tonnes d'émissions, en équivalent CO₂, rapportées au chiffre d'affaires), l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans certains cas, l'analyse peut aussi évaluer l'intensité en rapportant les émissions à une unité physique, en fonction du secteur concerné : kilomètre parcouru ou tonne de ciment produit par exemple.

Critères liés à l'eau : la consommation d'eau, les rejets d'eaux usées non traitées.

Critères sociaux : les liens de l'entreprise avec des gouvernements autoritaires, ou le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droit des travailleurs ou de lutte contre la corruption.

Critères de gouvernance : la transparence financière, l'indépendance des directeurs, la légitimité des relations intragroupe, l'existence d'objectifs de levier financier, l'absence d'initiatives défavorables aux créanciers.

Incidences négatives en matière de durabilité

L'impact du fonds est évalué à partir des données disponibles, avec une attention particulière à l'environnement, et en appliquant dans ce cas une méthode d'analyse destinée à assurer que les investissements sélectionnés ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux. Concernant, les facteurs sociaux et de gouvernance, les notes utilisées dans le cadre de la sélection des titres permettront à terme d'attribuer une note globale au portefeuille et de suivre son évolution.

Cependant, d'un point de vue réglementaire, la société de gestion ne doit pas être considérée comme prenant en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En effet, la réglementation requerra l'application d'un ensemble de critères techniques nécessitant des informations précises et détaillées de la part des émetteurs obligataires en portefeuille. Or seule une petite partie des émetteurs de l'univers d'investissement est actuellement capable de fournir les informations requises.

Exhaustivité et sélectivité

L'analyse extra-financière mise en œuvre par la société de gestion couvre l'essentiel des actifs du fonds, c'est-à-dire plus de 90% de la valeur du portefeuille. Les différentes étapes décrites ci-dessus permettent d'écarter au moins un titre sur cinq.

Compte tenu des très larges possibilités de diversification dont bénéficie le fonds, à la fois en termes de catégories d'émetteurs et de zones géographiques, un nombre extrêmement grand d'obligations (c'est-à-dire des milliers) sont potentiellement éligibles. Afin d'apprécier la sélectivité du processus d'investissement durable, l'attention se porte sur les obligations à haut rendement, libellées en euro ou en dollar américain, émises par des entreprises établies en Europe ou dans d'autres marchés développés. La gamme des notations de crédit considérées s'étend de CCC- à BB+, ou équivalent, selon l'échelle de l'agence Standard & Poor's. Bien que le fonds puisse investir en-dehors de cette catégorie de titres, la société de gestion privilégie les titres de ce type et s'attend à ce qu'ils représentent, en temps normal, une part prépondérante de l'allocation. L'analyse en sélectivité du segment décrit peut donc être considérée comme suffisamment représentative de la stratégie de durabilité mise en œuvre par la société de gestion.

Certaines émissions souveraines sont éligibles, mais elles ne sont envisagées qu'à titre exceptionnel, dans un but de réduction du risque lorsque la société de gestion estime que les circonstances l'exigent. La gestion privilégie les obligations d'entreprise, de sorte que le manque d'informations sur l'impact climatique des Etats ne pose pas de difficulté concrète.

Dans le cas où un émetteur ne remplirait plus les critères de durabilité établis par la société de gestion, la position de l'émetteur doit être vendue, dans le respect du meilleur intérêt des porteurs de parts, dans un délai de 4 mois.

Incidence des risques de durabilité

La société de gestion estime que les risques en matière de durabilité peuvent avoir une incidence sur le rendement du fonds, en détériorant la qualité de crédit de certains émetteurs ou en réduisant la disponibilité de leurs sources de financement. Les risques de durabilité proviennent notamment d'événements climatiques (appelés risques physiques) et de la nécessité d'une adaptation rapide de la part des entreprises (appelés risques de transition). Les aspects sociaux (droits de l'homme, discriminations, relations de travail, prévention des accidents, etc.) ou les lacunes de gouvernance peuvent aussi se traduire en risques de durabilité. C'est pourquoi, la société de gestion a intégré dans son processus de sélection des investissements les facteurs de durabilité qui lui paraissent les plus significatifs.

Limitations méthodologiques de l'approche en matière de durabilité

- L'analyse se fonde principalement sur des informations fournies par les entreprises. Les chiffres ne sont pas toujours audités. Les méthodologies et les périmètres considérés peuvent varier, ce qui rend les comparaisons et les agrégations sujettes à caution.
- Dans certains cas, il est nécessaire de recourir à des hypothèses ou à des estimations, par exemple lorsque les données concernant les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles ou demeurent incomplètes.
- Trop peu de données sont disponibles à ce jour pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre indirectes, par exemple celles liées à l'utilisation des produits ou services fournis par les entreprises (scope 3).
- Certains critères d'évaluation se fondent sur des prévisions, des engagements ou des stratégies publiées par les entreprises. Les réalisations peuvent se révéler différentes.

- Certains critères se fondent sur des procédures ou des politiques internes publiées par les entreprises. Ces procédures et politiques peuvent ne pas être appliquées, ou ne l'être que de manière partielle.
- Certaines informations peuvent ne pas être suffisamment récentes pour refléter la situation actuelle de l'entreprise concernée, par exemple lorsque ces informations sont issues d'un rapport annuel ou lorsque des changements importants sont intervenus au sein de l'entreprise.
- Une analyse, même rigoureuse, peut ne pas être en mesure d'anticiper une controverse ou un événement futur qui pourrait avoir un impact négatif important.

Alignement à la Taxonomie Européenne

Les sociétés n'ayant pas débuté, dans la très grande majorité de cas, leur publication de données en termes d'alignement à la taxonomie, nous ne sommes pas mesure de fournir un pourcentage d'alignement des investissements en lien avec la taxonomie.

Précisions concernant la politique d'exclusion sectorielle

Nature des critères ESG. Notre politique d'exclusion sectorielle a pour objectif d'écarter de l'univers d'investissement des portefeuilles certains émetteurs dont l'activité n'est pas compatible avec nos objectifs de préservation de l'environnement naturel et d'amélioration de la santé des populations.

Périmètre d'exclusion. Notre politique cherche à avoir un impact significatif sur les flux de financement. Elle vise notamment les activités liées aux énergies fossiles, au nucléaire, aux produits polluants, à l'armement, au tabac et aux OGM. Le périmètre d'exclusion retenu est précisé ci-dessous.

- Energies fossiles : exploration, extraction, production et raffinage de charbon, pétrole, gaz naturel et autres combustibles fossiles ; production d'électricité à partir de combustibles fossiles ; activités liées (équipements, transport, distribution, stockage, etc.) ; no uveaux projets dans le charbon ou les secteurs non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumeux, fracturation hydraulique, forage en Arctique ou en eaux profondes).
- Nucléaire : mines d'uranium, enrichissement de matières fissiles, et production d'électricité nucléaire.
- Activités polluantes : production d'engrais, de désherbants, d'insecticides, de fongicides et production d'emballages en plastique.
- Armement : production d'armes, de munitions et de matériels militaires ; fabrication d'avions, de navires, de chars et de véhicules militaires ; activités liées à la conception, au commerce ou à l'utilisation de ces matériels ; services de maintien de l'ordre ou de surveillance militaire par des entreprises privées ; fabrication d'armes de chasse et de tout type d'armes à usage privée.
- Autres : tabac, production d'OGM dans un but non thérapeutique et diverses autres exclusions contribuant au réchauffement climatique ou nuisibles à la santé, comme indiqué dans notre politique d'exclusion.

Seuils d'exclusion. Une société est exclue du portefeuille si le chiffre d'affaires réalisé dans les secteurs non conformes dépasse un seuil prédéfini. Ce seuil est de 5% dans le cas des énergies fossiles, du nucléaire et du tabac. Il est de 10% pour l'armement et de 20% pour les autres activités exclues. Cependant, la société de gestion n'a aucune tolérance pour les sociétés développant de nouveaux projets dans le charbon ou dans les énergies fossiles non conventionnelles. Notre politique d'exclusion sectorielle s'étend aux sociétés dont l'activité est étroitement liée aux secteurs exclus, selon des critères décrits précisément dans notre politique d'exclusion disponible en ligne ou sur demande.

Cas des armes controversées. Dans le cas des armes controversées, notre politique d'exclusion sectorielle n'utilise pas de notion de seuil ou de niveau d'activité. Elle s'applique même si l'activité controversée est marginale au sein de la société.

Critères géographiques

La gestion privilégie les émetteurs domiciliés en Europe (Espace économique européen et Suisse) ou réalisant plus du tiers de leur chiffre d'affaires en Europe, ou encore les véhicules d'émissions destinés au financement de groupes industriels ou commerciaux réalisant globalement plus du tiers de leur chiffre d'affaires en Europe.

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exposition géographique
(Zone géographique des émetteurs de titres)

	Minimum	Maximum
Europe	60%	100%
Autres pays développés	0%	40%
Autres pays	0%	10%

Les « autres pays développés » pris en compte dans ces limites géographiques sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et Singapour.

La part « autres pays » peut inclure des émetteurs des pays émergents.

Critères sectoriels

Lorsque la gestion investit en obligations d'entreprises, elle veille à éviter une concentration du portefeuille sur un secteur économique particulier.

Tous les secteurs économiques peuvent être envisagés. Cependant, l'OPCVM n'investit pas en titres émis par des banques ou d'autres établissements financiers qui, de notre point de vue, requièrent un autre type d'analyse. Il est à noter que cette exclusion ne s'applique pas aux holdings financiers et structures de financement parfois utilisés par les groupes industriels ou de services.

Critères de notation

La gestion privilégie les obligations d'entreprises privées. L'analyse et la sélection des instruments de dette sont réalisées de manière indépendante des agences de notation.

La catégorie *investment grade* correspond à des titres notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's ou l'équivalent par une autre agence de notation reconnue, ou à des titres d'une qualité jugée équivalente par la société de gestion.

La catégorie *non investment grade* correspond aux titres de notation inférieure à ce niveau. Ces titres sont considérés comme étant de nature spéculative du fait de leur risque de crédit plus élevé. La moins bonne note sera retenue pour l'appréciation des limites d'allocation.

Exposition au risque de crédit	Minimum	Maximum
Dette privée <i>investment grade</i>	0%	40%
Dette privée <i>non investment grade</i>	60%	100%
Dette souveraine <i>investment grade</i>	0%	40%
Dette souveraine <i>non investment grade</i>	0%	10%

L'équipe de gestion n'investit pas en titres en défaut déclaré ou imminent. Cependant, elle n'a pas l'obligation de vendre un titre ayant fait défaut après son inclusion dans le portefeuille dans la mesure où elle juge que cela ne serait pas dans le meilleur intérêt des porteurs.

Marchés

La gestion peut intervenir à la fois sur le marché primaire et sur le marché secondaire.

Allocation tactique

La gestion utilise également une analyse macroéconomique, financière et technique pour définir le positionnement souhaitable de l'OPCVM. En fonction de son analyse, l'équipe de gestion peut décider de maintenir une portion des actifs en produits monétaires, taux d'Etat à court terme ou obligations d'Etat. Elle peut faire varier l'allocation par rating ou par secteur.

Sensibilité obligataire

La gestion peut moduler la sensibilité du portefeuille au mouvement général des taux d'intérêt dans une fourchette de 0 à 6. L'équipe de gestion peut utiliser des *swaps* ou des *futures* de taux dans un but de couverture.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est identique à celle indiquée pour la sensibilité aux taux d'intérêt.

Sensibilité	Minimum	Maximum
Aux taux d'intérêt	0	6
Aux spreads de crédit	0	6

Gestion du risque de change

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. Le risque de change induit par des investissements libellés en d'autres devises est couvert vers l'euro.

Par ailleurs les catégories de parts libellées en dollar américain ou franc suisse bénéficient d'une couverture permanente du risque de change, de manière à protéger l'investisseur contre les variations de change entre l'euro et la devise de la catégorie de parts.

Les couvertures de change sont réalisées par des opérations de change à terme ou des instruments dérivés de gré à gré. Un seuil de tolérance de 5% a été défini pour l'exposition résiduelle globale au risque de change.

Risque de change	Minimum	Maximum
Titres et dépôts libellés en euro	51%	100%
Titres libellés en d'autres devises	0%	49%
Exposition résiduelle après couverture	0%	5%

Les « autres devises » pouvant être utilisées sont le franc suisse, la livre sterling, la couronne danoise, la couronne norvégienne, la couronne suédoise, le yen, le dollar américain, le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néozélandais et le dollar singapourien.

b. Catégories d'actifs utilisés :

1. Titres de créance et instruments du marché monétaire

Obligations privées et titres de créance négociables d'émetteurs privés

Ces titres peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les émetteurs peuvent être des sociétés cotées ou des sociétés dont les actions ne sont pas cotées sur des marchés organisés car détenues par des familles, des dirigeants, des holdings ou des fonds d'investissement.

Ces titres sont en général libellés en euro. Ils peuvent également être libellés dans d'autres devises. Les titres libellés en devises autres que l'euro peuvent représenter jusqu'à 49% de l'actif de l'OPCVM. Cependant, le risque de change est couvert dans les meilleures conditions possibles. Il est maintenu en-dessous de 5%.

Les titres retenus peuvent être de tout rang (dettes sécurisées ou subordonnées par exemple) et de toute notation de crédit. Les titres non investment grade peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

Ces titres peuvent être de toute forme : obligations et autres titres à taux fixe ou variable ; titres comportant des clauses juridiques et financières telles que la possibilité pour l'émetteur de procéder au rachat de sa dette dans des conditions prévues à l'émission, des clauses de rehaussement de coupon, des clauses d'indexation de coupon, etc.

Obligations d'Etat et assimilés

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 40% de son actif en instruments de dette émis par des Etats européens ou d'autres Etats de qualité investment grade. Les obligations souveraines de qualité non investment grade ne pourront pas dépasser 10% de l'actif de l'OPCVM.

Précisions sur la nature juridique des instruments de taux

- Titres de créance négociables à court terme ;
- Titres de créance négociables à moyen terme ;
- Obligations à taux fixe, variable ou révisable ;
- Euro medium term notes (EMTN), hors EMTN structurés ou incluant des instruments financiers à terme ;
- Obligations convertibles ;
- Obligations indexées sur l'inflation ;
- Bons du trésor.

2. Obligations convertibles et apparentées

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en obligations convertibles (ou apparentées). Cette stratégie peut permettre de saisir des occasions jugées intéressantes sur des titres similaires à des obligations privées classiques mais en bénéficiant d'une option sur l'action correspondante. Ce faisant la gestion veillera à ce que le risque action global de l'OPCVM n'excède pas 10% de l'actif net.

3. Actions

L'exposition aux actions est limitée à 10% de l'actif. L'OPCVM ne se porte pas acquéreur d'actions sur le marché et ne participe pas à des introductions en bourse. Cependant, l'OPCVM peut être exposé à cette catégorie d'actifs du fait de la sensibilité des obligations convertibles détenues au prix des actions sous-jacentes. Par ailleurs, l'OPCVM peut devenir détenteur direct d'actions suite à l'exercice de l'option de conversion attachée aux obligations convertibles ou suite à la restructuration de la dette d'un émetteur en difficulté. Bien que de telles positions directes n'aient pas vocation à être maintenues dans la durée, l'OPCVM n'est pas contraint de les céder dans un délai prédéfini.

4. Dépôts

L'OPCVM peut réaliser des placements sous forme de dépôts à terme auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 50% de l'actif. Cependant, il ne pourra investir plus de 20 % de ses actifs dans des dépôts placés auprès de la même entité.

5. Instruments dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de réaliser des opérations de couverture de change ou de réduction de la sensibilité obligataire du portefeuille. Les instruments utilisés peuvent être notamment des futures, du change à terme ou des swaps de taux simples. L'exposition globale de l'OPCVM, y compris instruments dérivés, est limitée à 110% de l'actif net. Par ailleurs, l'OPCVM n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« total return swap »).

Précisions sur les instruments dérivés

- a. Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés ou de gré à gré.
- b. Risques sur lesquels l'équipe de gestion désire intervenir : taux et change.
- c. Nature des interventions, l'ensemble des opérations étant limité à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture.
- d. Nature des instruments utilisés : futures, swaps, change à terme.
- e. Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture du risque de change,
 - couverture variable du risque de taux.

6. Titres intégrant des dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur cette catégorie d'actifs dans la mesure où il est autorisé à détenir des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif.

Par ailleurs, les obligations privées dans lesquelles l'OPCVM investit à titre principal comportent souvent des clauses offrant à l'émetteur la possibilité de rembourser ses titres par anticipation, ou lui imposant l'obligation de proposer aux porteurs un remboursement anticipé, notamment après l'expiration d'un certain délai, suite à certains événements ou en fonction du dépassement de certains indicateurs comptables ou financiers. Les conditions d'exercice de ces options peuvent être variables et offrir ou non une compensation aux porteurs des titres.

7. OPCVM

L'OPCVM peut souscrire à d'autres OPCVM de droit français ou étranger dans la limite de 10% de son actif. Ces OPCVM peuvent avoir tous types de stratégies et peuvent être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

8. Emprunts d'espèces

L'OPCVM n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister, dans la limite de 10%, en raison des opérations liées aux flux de l'OPCVM : investissements et désinvestissements, mouvements sur le passif.

9. Acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation de transaction sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds est amené à recevoir ou octroyer des actifs financiers à titre de garantie. Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles sont uniquement constituées en espèces. La société de gestion n'accepte pas de garanties sous forme de titres financiers.

Toute garantie financière ou collatérale reçue respecte conformément à la réglementation les éléments suivants : elles peuvent être uniquement placées en dépôt auprès d'entités éligibles ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties financières ne seront pas réutilisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Risque de capital : L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut que les souscripteurs ne se voient pas restitué l'intégralité du capital initialement investi.

Risque de crédit : Ce risque représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui peut entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit accru.

Risque de taux : Lorsque les taux d'intérêt montent, le cours des obligations baisse. Ces mouvements peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. La sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette de 0 à 6.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que l'équipe de gestion ne sélectionne pas les titres les plus performants. En conséquence, la performance de l'OPCVM peut être inférieure à l'objectif de gestion et les choix de gestion peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut conduire à des pertes spécifiques, par exemple du fait d'une couverture défavorable dans certaines conditions de marché. Ces pertes peuvent provoquer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Ce risque résulte de l'utilisation de contrats financiers négociés de gré à gré avec des contreparties de marché. Ces opérations exposent l'OPCVM au risque de défaillance d'une ou plusieurs de ces contreparties et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 49% de son actif net en titres libellés dans des devises autres que la devise de référence de l'OPCVM (l'euro). Par ailleurs, l'OPCVM propose des catégories de parts libellées en dollar américain et en franc suisse. Le risque de change découlant de ces deux situations est maintenu en-dessous de 5% au moyen d'une couverture appropriée. Cependant, le risque de change résiduel peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque action : L'OPCVM peut être exposé au marché des actions jusqu'à 10% de son actif net. Cette limite s'entend comme la somme des expositions directes et indirectes à travers des obligations convertibles ou des organismes de placement collectif. La valeur liquidative de l'OPCVM diminuera en cas de baisse de ce marché.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : L'OPCVM peut être exposé au marché des obligations convertibles jusqu'à 10% de son actif net. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix des dérivés intégrés dans les titres. Ces différents facteurs peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques en matière de durabilité : Un risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de l'investissement, par exemple pour l'une des raisons suivantes : (1) une baisse des revenus, (2) des coûts plus élevés, (3) des dommages physiques ou une dépréciation de la valeur des actifs, (4) un coût du capital plus élevé, (5) des amendes ou des condamnations, (6) une dégradation de l'image. Certains risques, notamment ceux associés au réchauffement climatique, sont susceptibles d'augmenter au cours du temps.

Risque lié aux investissements en OPCVM : L'OPCVM peut investir dans d'autres OPCVM dans la limite de 10% de son actif net.

Les risques de liquidité et de pertes liées à ces investissements potentiels peuvent conduire à une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : L'OPCVM peut intervenir sur les marchés émergents dans la limite de 10% de son actif net. Ces marchés peuvent subir de fortes variations de cours et leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque lié à l'inflation : L'OPCVM peut être exposé à des risques liés à l'inflation, c'est-à-dire à la hausse générale des prix.

Risque de liquidité : L'OPCVM peut, dans des conditions de marché très difficiles, en raison d'un volume exceptionnellement élevé de demandes de rachats, ou du fait d'autres circonstances exceptionnelles, ne pas être en mesure de faire face aux rachats selon les modalités indiquées plus bas. Dans ce cas, la société de gestion pourra, conformément au règlement de l'OPCVM et si l'intérêt général des investisseurs le commande, suspendre les rachats ou en prolonger le délai de règlement.

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2027.

Information Importante pour la commercialisation en Suisse

La juridiction d'origine du fonds est la France

Le Représentant en Suisse

Acolin Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, a été désigné Représentant du Fonds en Suisse.
Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne a été désigné Service de Paiement du Fonds en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuels et semestriels du Fonds pour la Suisse, ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Publication des Prix

Les prix d'émission et de rachat ou la valeur d'inventaire des parts seront publiés en Suisse à chaque émission ou rachat de parts et quotidiennement sur la plateforme électronique www.fundinfo.com. Si la valeur d'inventaire est publiée, la mention "commissions non comprises" sera ajoutée.

Publications du Fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse seront effectuées sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for en cas de litige ont été fixés au siège social du Représentant concernant les parts distribuées en Suisse.

Ce document est un document d'information seulement et ne constitue pas une incitation à acquérir/vendre des parts du fonds. Les performances présentées ne prennent pas en compte les commissions et coûts en lien avec les souscriptions et rachats des parts. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse « Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux » établie par Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Pour la période du 01 Janvier 2023 au 29 Décembre 2023 :

Part	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise	TER	Dont commission de performance
E1	FR0013221033	Capitalisation	Euro	1,45%	Néant
E2	FR0013221041	Capitalisation distribution	et/ou Euro	1,45%	Néant
I1	FR0013221074	Capitalisation	Euro	0,95%	Néant
I2	FR0013221082	Capitalisation distribution	et/ou Euro	0,95%	Néant
U1	FR0013221058	Capitalisation	Dollar américain	1,45%	Néant
J1	FR0013221090	Capitalisation	Dollar américain	0,95%	Néant
S1	FR0013221066	Capitalisation	Franc suisse	1,45%	Néant
K1	FR0013221108	Capitalisation	Franc Suisse	0,95%	Néant

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Portfolio Turnover Rate

Le Taux de rotation du portefeuille (PTR) d'un compartiment est calculé comme suit :

$((\text{Total des achats} + \text{Total des ventes}) - (\text{Total des souscriptions} + \text{Total des rachats})) / \text{L'actif net moyen du compartiment.}$

Pour la période du 01/01/2023 au 29/12/2023 :

<u>Fonds</u>	<u>PTR</u>
European Bond Opp. 2027	42,38%

Le PTR ne préjuge pas des taux de rotation du portefeuille futur.

Performance

Les différentes catégories de parts ont progressé sur l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Part	Performance 2019	Performance 2020	Performance 2021	Performance 2022	Performance 2023
E1	6,10%	1,44%	2,86%	-4,18%	11,09%
E2	6,10%	1,43%	2,86%	-4,17%	11,11%
U1	9,32%	2,84%	3,66%	-1,27%	13,18%
S1	5,49%	1,26%	2,58%	-4,54%	8,82%
I1	6,63%	1,94%	3,38%	-3,70%	11,66%
I2	6,63%	1,95%	3,37%	-3,69%	11,66%
J1	9,88%	3,31%	4,09%	-1,15%	13,84%
K1	6,04%	1,75%	3,06%	-3,93%	9,39%

Source : BNP Paribas SA, Anaxis Asset Management. Chaque performance est exprimée dans la devise de la catégorie de parts concernée. Ces chiffres concernent le passé. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique de gestion

Environnement économique et financier

Bien que les marchés aient été volatils, l'année 2023 a permis de constater le succès des politiques menées par les banques centrales. La lutte contre l'inflation s'est révélée efficace et le risque d'une forte récession économique semble écarté, bien que l'économie européenne soit très peu dynamique. La croissance chinoise reste, elle aussi, en retrait : trois ans de restrictions sanitaires et la grande fragilité du secteur immobilier ont pesé sur la consommation. Les prix de l'énergie sont à la baisse, en dépit des conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien. Dans ce contexte, les marchés du crédit finissent l'année sur de fortes hausses, les primes de risque obligataires s'étant fortement contractées sur 12 mois. Par exemple, en Europe, cette prime est passée de 4,84% à 3,76% sur le segment de la dette d'entreprise à haut rendement (hors financières).

Stratégie d'investissement

Notre politique de gestion repose avant tout sur l'analyse financière bottom-up des émetteurs et de leurs titres obligataires. L'évolution de la structure du portefeuille résulte principalement de notre appréciation du risque des positions, compte tenu du contexte économique, politique et monétaire. L'approche retenue combine des considérations micro-économiques favorisant les activités résilientes (en termes de chiffre d'affaires, de flexibilité des coûts, de liquidité du bilan et de capacité de financement) et des considérations macro-économiques tenant compte des réponses institutionnelles (mesures d'aide gouvernementales et réaction des banquiers centraux).

L'allocation du fonds est restée conforme à son positionnement de produit à échéance privilégiant les obligations d'entreprises européennes. Les secteurs défensifs sont restés au cœur de la stratégie du fonds. La part des media et télécommunications a cependant été réduite de 22,0% à 18,5%, tandis que l'allocation à l'hôtellerie et aux loisirs a été renforcée de 5,2% à 7,8%. La qualité de crédit des émetteurs en portefeuille a été globalement améliorée, la part des titres notés au-dessus de BB passant de 14,0% à 25,1%. La durée moyenne des titres a d'abord augmenté au premier trimestre, dans une dernière phase de déploiement du portefeuille, avant de diminuer progressivement sur le reste de l'année, comme attendu pour un fonds à maturité.

L'objectif d'investissement durable du fonds, complémentaire de son objectif financier, consiste à réduire l'intensité carbone moyenne des entreprises en portefeuille de 7,5% par an et à viser la neutralité à l'horizon 2050. Il conduit à l'application de critères d'analyse spécifiques qui, de notre point de vue, contribuent de manière significative à une bonne gestion du risque et à un renforcement de la robustesse du produit.

Perspectives

Les marchés anticipent une croissance faible pour 2024. La BCE poursuit lentement la réduction de son bilan entamé en juillet 2022. L'institution a annoncé que le cycle de hausse des taux était probablement terminé, mais sans évoquer encore la perspective d'une première baisse. Les taux d'intérêt pourraient donc se maintenir à des niveaux élevés, mais ce n'est pas le scénario privilégié par le marché, qui s'attend à une baisse marquée dès 2024, d'autant que l'inflation se rapproche de l'objectif de 2%.

La croissance devrait être plus soutenue aux Etats-Unis. La Réserve Fédérale a été plus explicite sur une probable baisse des taux en 2024 alors que l'inflation devrait revenir en-dessous de 3%.

EUROPEAN BOND OPP. 2027

L'importance des investissements requis par la transition climatique favorise le recours au crédit. La recherche d'une plus grande indépendance dans le domaine de l'énergie et des secteurs stratégiques va dans le même sens. On peut également citer le plan d'infrastructures de l'Europe. Cependant, on attend une dégradation des ratios financiers du fait de la baisse des profits sur fond d'inflation et d'augmentation des coûts de financement. L'immobilier souffre particulièrement sous l'effet de la hausse combinée des taux d'emprunt et des coûts de construction.

Le conflit ukrainien et la guerre menée par Israël contre le Hamas constituent deux risques géopolitiques majeurs. Globalement, la croissance des pays émergents devrait être en berne et des baisses de taux sont désormais attendues dans la plupart des pays. En Chine, le gouvernement devrait maintenir sa politique visant à soutenir l'économie et à stabiliser le secteur immobilier. Les alternances politiques en Argentine et en Equateur créent par ailleurs des incertitudes.

Performance

Part	ISIN	Performance	Devise
E1	FR0013221033	+11,09 %	EUR
E2	FR0013221041	+11,11 %	EUR
U1	FR0013221058	+13,18 %	USD
S1	FR0013221066	+8,82 %	CHF
I1	FR0013221074	+11,66 %	EUR
I2	FR0013221082	+11,66 %	EUR
J1	FR0013221090	+13,84 %	USD
K1	FR0013221108	+9,39 %	CHF

Source : BNP Paribas, Anaxis Asset Management. Chaque performance est exprimée dans la devise de la catégorie de parts concernée. Ces chiffres concernent le passé. Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

Mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice

Dans un marché devenu plus compliqué pour les entreprises du fait de la hausse des coûts de financement, le taux de rotation du portefeuille est resté modéré. Au cours de l'exercice, 25 lignes ont fait l'objet d'un remboursement (total ou partiel). Le fonds comptait 120 lignes en fin d'année, contre 118 un an plus tôt. La concentration du fonds a été réduite. Les dix plus grosses positions (hors OPCVM) représentent 11,7% de l'actif net (15,6% fin 2022). Parmi les mouvements les plus remarquables, on note le remboursement des obligations de DKT (télécommunications) et Clrsa (divertissement), qui représentaient resp. 2,0% et 1,6% fin 2022, ainsi que l'allègement d'Altice, AMS Osram, Lottomatica, Techem et United Group.

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul du risque global du fonds est la méthode de l'engagement. Le niveau de levier du fonds est limité à 100% de l'actif net.

Distribution du résultat

Exercice 2022

Part	ISIN	Dividende unitaire	Devise
E2	FR0013221041	1,5	EUR
I2	FR0013221082	2,5	EUR

Les parts de capitalisation et/ou distribution ont versé au cours de l'exercice sous revue un dividende au titre de l'exercice 2022. La date de détachement du dividende a été le 22 mai 2023. Les dividendes unitaires ont été comme suit :

Exercice 2023

Le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2023 a été prévu pour les parts le permettant. Ce dividende est indiqué pour chaque catégorie de parts sur la page correspondante du présent rapport annuel.

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Part E2

Distribution unitaire par part : 1,50 EUR
Dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 EUR
Dont part non éligible à la réfaction : 1,50 EUR

Part I2

Distribution unitaire par part : 2,50 EUR
Dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 EUR
Dont part non éligible à la réfaction : 2,50 EUR

Information relative aux instruments financiers du groupe

Le 16 décembre 2022, le fonds a souscrit 18 000 parts I1 (ISIN FR001400DS90) du fonds Defensive Bond Opp. 2026, également géré par Anaxis Asset Management. Cette souscription d'un montant de 1,8 million d'euros représente 1,48% de l'actif net à la clôture de l'exercice.

Frais d'intermédiation

Anaxis Asset Management ne touche pas de frais d'intermédiation ni de commission de mouvement sur les opérations réalisées pour le compte du fonds. La société ne touche aucune rétrocession de la part du dépositaire, ni d'aucun autre prestataire ou intermédiaire de marché intervenant en lien avec la gestion du fonds. Les frais d'aide à la décision et les frais d'intermédiation demeurent inférieurs aux seuils réglementaires.

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Les gérants traitent avec des intermédiaires figurant obligatoirement sur la liste des intermédiaires approuvés par la société de gestion dans le cadre de ses procédures internes. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs qui prennent notamment en compte la qualité du service rendu et les conditions tarifaires. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société de gestion ou téléchargées sur son site internet www.anaxis-am.com.

Politique de financement sur titres

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres ou à des contrats d'échange sur rendement global.

Information relative aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas utilisé au cours de l'exercice d'instrument financier dérivé dans le but de mettre en œuvre une technique dite « de gestion efficace de portefeuille ».

Information relative aux instruments financiers dérivés

Le fonds a utilisé uniquement des opérations de change à terme avec la contrepartie BNP Paribas Securities Services dans le but de couvrir des expositions au risque de change. Il n'y pas eu au cours de l'exercice d'utilisation de contrats financiers dérivés dans le but de créer une exposition supplémentaire sur un marché ou un instrument sous-jacent. Un mécanisme quotidien d'échange de collatéral sous forme de liquidités pures a été mis en place avec la contrepartie afin de réduire le risque de contrepartie.

Garanties financières relatives aux instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas de situation particulière à communiquer concernant la taille ou la nature des garanties financières reçues en lien avec des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou des techniques de gestion efficace de portefeuille

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet www.anaxis-am.com.

Mesures particulières

Compte tenu du montant raisonnable des rémunérations variables, la société n'a pas de mesure particulière à communiquer.
Montants versés au titre de l'exercice

Le montant total des rémunérations brutes versées par la société de gestion au titre de l'exercice s'élève à 1 038 k€, dont 703 k€ de rémunérations fixes et 335 k€ de rémunérations variables.

Bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires des rémunérations versées par la société de gestion au titre de l'exercice s'élève à 10 personnes, effectifs entrants et sortants cumulés.

Mode calcul de la rémunération fixe

La société de gestion applique le principe selon lequel la partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Ainsi les collaborateurs ont une rémunération fixée en fonction du marché et du principe de cohérence appliqué au sein de la société.

Mode calcul de la rémunération variable

La partie variable vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. En l'état, la partie variable ne peut dépasser la somme de 100 000 euros par an et par collaborateur. Pour les collaborateurs ne faisant pas partie des cas spécifiques développés ci-après, la rémunération variable est fixée de manière discrétionnaire chaque année, en fonction de la réalisation des objectifs fixés lors des évaluations individuelles et des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus. Ces objectifs sont déterminés à partir d'indicateurs quantifiables ou factuels. Les critères généraux suivants sont également pris en considération : esprit d'équipe et contribution à une ambiance de travail efficace et harmonieuse, initiative personnelle, motivation et créativité, apport à la réflexion et à la mise en œuvre du développement stratégique de la société. La rémunération discrétionnaire n'est pas un droit. Elle dépend des résultats de la société de gestion. L'enveloppe totale pour l'ensemble des collaborateurs est fixée annuellement par le comité de direction.

Rémunération variable des gérants

La rémunération variable des gérants est discrétionnaire. Elle dépend des résultats individuels et du succès global de la société et de ses activités. Afin de dissuader la prise de risque excessive pour la société de gestion, la rémunération variable ne sera payée qu'après vérification que, sur la période considérée, il n'y a pas eu d'incident sérieux concernant le respect des contraintes de gestion et des procédures applicables.

Rémunération variable des commerciaux

La rémunération variable des commerciaux est calculée sur la base du montant des souscriptions nettes levées, de l'encours détenu par les clients suivis et du niveau des frais de gestion, nets de rétrocessions, encaissés par la société de gestion. Afin de dissuader la prise de risque excessive pour la société de gestion, la rémunération variable ne sera payée qu'après vérification que, sur la période considérée, l'ensemble des dossiers des nouveaux clients ou distributeurs sont complets et que les procédures applicables ont été scrupuleusement respectées.

Changements intervenus après la clôture de l'exercice

A compter du 17 janvier 2024, la date limite de la centralisation des ordres a été reportée à 12h00 le jour de l'établissement de la valeur liquidative (J) au lieu de 12h en J-1. Le délai de règlement-livraison a été raccourci à J+2 au lieu de J+3.

A la même date, un mécanisme de swing price a été mis en place et les frais de sortie acquis à l'OPCVM ont été supprimés pour la part E1 (ISIN FR0013221033).

Modèle d'Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Identifiant d'entité juridique: 969500NSPC4270Z7TH22

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

C.e produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<p>[!] Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 99.4%</p> <p>D dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p>D dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p>	<p>D Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales(E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables</p> <p>D ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p>D ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

L'objectif d'investissement durable de ce produit consiste à réduire l'intensité carbone globale des investissements sous gestion de 7,5% par an en moyenne jusqu'en 2030, de manière à se placer d'emblée sur une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le niveau de référence est celui mesuré fin 2018. L'objectif visé contribue à l'atténuation du changement climatique et paraît conforme aux ambitions de l'Accord de Paris.

Les Indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable, la société de gestion calcule l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés. L'intensité est mesurée en tonnes de gaz carbonique (ou équivalent) par million d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit d'une moyenne pondérée par le pourcentage du portefeuille alloué à chaque investissement. Les émissions considérées sont celles de catégorie 1 et 2. Fin 2023, l'intensité du portefeuille était selon nos estimations de 85,8 tonnes d'équivalent CO₂ par M€ de CA. La moyenne sur l'année a été de 99,9.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Le chiffre mentionné à fin décembre 2023 (85,8 t eqCO₂/ M€ de CA) est en baisse de 18,6% par rapport à celui déterminé un an plus tôt (105,4 fin 2022). La moyenne annuelle est en baisse de 7,8%, passant de 108,4 à 99,9. L'objectif d'une réduction de 7,5% a donc été atteint à la fois du point de vue des niveaux de fin d'année et du point de vue des moyennes annuelles. Les tableaux suivants montrent l'évolution de l'intensité du portefeuille.

Année (chiffres à fin décembre)	Intensité en tonnes eqCO ₂ / M€CA	% de variation
2018	210,6	
2019	215,4	2,3%
2020	153,9	-28,6%
2021	114,5	-25,6%
2022	105,4	-8,0%
2023	85,8	-18,6%

Année (moyennes trimestrielles)	Intensité en tonnes eqCO ₂ / M€CA	% de variation
2022	108,4	
2023	99,9	-7,8%

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?

Afin de s'assurer que les investissements de ce produit ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, Anaxis Asset Management a défini une méthode de sélection des investissements en fonction de critères de durabilité adaptés à chaque objectif.

Emissions de gaz à effet de serre

Nous n'avons aucune exposition à des entreprises :

- ayant une activité significative dans le secteur des énergies fossiles,
- développant de nouveaux projets controversés dans ce secteur,
- mentionnées dans les listes de l'association Urgewald pour leur implication dans ce secteur.

Tous les investissements ont été classés en fonction de leur impact climatique probable. Les sociétés ayant une forte intensité en émission de gaz à effet de serre ont obtenu des notes comprises entre A et B- sur une échelle de A (meilleure note) à E (moins bonne note), ce qui signifie qu'elles sont alignées ou en cours d'alignement.

Lorsque l'alignement n'est pas jugé complet (note inférieure à B) sur une position significative (supérieure à 0,5%), une démarche d'engagement est lancée en vue d'obtenir un alignement à un horizon d'un an. Au 31 décembre, la part sensible

représente 4,8% du fonds et aucun engagement n'apparaît nécessaire.

Biodiversité

Le fonds n'a aucun investissement dans les secteurs des engrais, des pesticides, des plastiques d'emballage ou des OGM non thérapeutiques. Ces secteurs ont été exclus du fait des dommages qu'ils causent à la biodiversité.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2023, notre comité d'éthique a identifié trois nouveaux cas de controverses en lien avec des questions de pollution ou de biodiversité. Il s'agit des sociétés Anglian Water Osprey, Tereos et Umicore. Ces sociétés ne sont plus éligibles à l'investissement. A la date de ce rapport, aucun émetteur en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec la biodiversité.

Eau

La gestion applique des exclusions sectorielles contribuant à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Sont exclus les secteurs des engrais, des pesticides et des plastiques d'emballage.

Les entreprises ayant une forte incidence potentielle sur les ressources en eau sont notées sur une échelle de A à E. Nous privilégions les sociétés notées B ou mieux (qui ont des objectifs engageants de réduction des incidences) et nous visons à ne pas investir dans des émetteurs dont la note est inférieure à C- (dont la gestion des incidences est insuffisante).

Par ailleurs, le thème de l'eau est couvert à travers le suivi des controverses environnementales (qui peuvent conduire à une exclusion par notre comité d'éthique) et l'évaluation qualitative de l'impact des activités de l'entreprise sur les communautés locales et les autres parties prenantes. Aucune société en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec le thème de l'eau.

Déchets

Le thème des déchets est difficile à suivre au sein de notre univers d'investissement, faute d'une transparence satisfaisante de la part des entreprises en général. Un suivi est réalisé au niveau des controverses environnementales avec l'aide de l'agence spécialisée ISS. Aucune société en portefeuille ne fait l'objet d'une controverse significative en lien avec le thème des déchets ou des rejets dans l'environnement.

Questions sociales et gouvernance

Ces aspects font partie intégrante de l'analyse réalisée par l'équipe de gestion. Une grille de facteurs permet d'identifier les principaux risques attachés à l'émetteur et d'évaluer leur intensité. Les entreprises sont notées sur une échelle de 1 (meilleure note) à 4 (moins bonne note). Une note sociale couvre les relations avec les parties prenantes (employés, fournisseurs, distributeurs, clients, communautés). Une note séparée s'attache aux questions de gouvernance (droits fondamentaux, structure de gestion, droits des actionnaires et créanciers, politique fiscale, exposition aux sanctions internationales).

Une société ayant obtenu une note supérieure ou égale à 3,5 / 4 pour la responsabilité sociale ou la gouvernance doit sortir de nos portefeuilles. La part de l'allocation concernée par une telle procédure était de 0,6% en fin d'année. Il s'agit de Teva Pharmaceuticals, qui fait aussi partie de la liste des exclusions décidées par notre comité d'éthique.

Par ailleurs, et de manière indépendante, trois nouveaux groupes ont été exclus par notre comité d'éthique en 2023, du fait de controverses sur le thème de la responsabilité sociale. Il s'agit de Meituan, Securitas AB et Sibanye Stillwater.

Enfin, nous examinons les liens entre les entreprises et les gouvernements autoritaires coupables de violations graves des droits fondamentaux. Turk Telekomunikasyon a rejoint en 2023 la liste des sociétés exclues pour cette raison.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

1. La société de gestion a choisi de publier les 14 indicateurs obligatoires prévus par la réglementation, ainsi que tous les indicateurs optionnels, dès lors que des informations suffisantes ont pu être recueillies.
2. L'indicateur relatif à l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements et celui relatif à la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont des indicateurs essentiels pour le pilotage de l'allocation du fonds en lien avec l'objectif d'investissement durable qui a été défini. L'intensité de GES a bien été réduite dans des proportions conformes à l'objectif annoncé et aucun investissement n'a eu lieu dans le secteur des combustibles fossiles au cours de l'exercice. L'indicateur correspondant a été maintenu à zéro.
3. L'indicateur relatif aux violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales fait l'objet d'une attention particulière à travers le suivi des controverses et la procédure d'exclusion normative pilotée par notre comité d'éthique.
4. L'indicateur concernant l'exposition à des armes controversées a été maintenu à zéro, conformément à notre politique d'exclusion sectorielle.
5. Tous les indicateurs sociaux et de gouvernance sont repris dans la grille d'analyse et de notation des sociétés sur les thèmes correspondants. Ces indicateurs peuvent ainsi contribuer à une exclusion en cas de note insuffisante (3,5 ou plus sur une échelle de 1 à 4).
6. Les autres indicateurs sont publiés pour information et utilisés comme des alertes au cours du processus d'investissement responsable. A ce stade, ils n'ont pas permis d'identifier des controverses supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

La société de gestion fait un suivi des controverses, ainsi que des procédures engagées selon le mécanisme de l'OCDE relatif aux entreprises multinationales. En particulier, l'ensemble des rapports de l'OCDE a été étudié afin d'identifier les entreprises non conformes. 211 procédures ont été reprises puis filtrées en fonction de la gravité des faits allégués et de leur lien avec notre univers d'investissement. 12 cas ont été étudiés de manière détaillée puis soumis à notre comité d'éthique. Le comité a décidé de maintenir 10 sociétés dans la liste des émetteurs éligibles. Deux autres cas, non présents en portefeuille, restent sous surveillance. Aucun investissement ne pourra avoir lieu sans validation explicite par le comité d'éthique.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives ont été prises en considération au sein des différentes équipes de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion sectorielle, l'identification des activités sensibles (climat et thème de l'eau), la notation de l'alignement climatique, la notation des efforts de réduction des incidences liées au thème de l'eau, la notation des aspects sociaux et de gouvernance, l'évaluation de la gravité des

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

CS

controverses, la revue des procédures auprès de l'OCDE et l'identification des liens pouvant exister avec des régimes autoritaires.



Quelle ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir l'année 2023.

InviE!Siiss@m@nts!!!!Siplus; importants	S@ct@ur	% d'actifs	Pays
ALTICE FRANCE	Télécommunications	1,40%	France
LIMACORPORATE SPA	Instruments médicaux	1,29%	Italie
DUFREY	Commerce de détail	1,28%	Suisse
SUPERIORINDUSTRIES INTE	Equip. automobile	1,27%	Etats-Unis
BELDEN	Eaulo. électrique	1,20%	Etats-Unis
IQVIA	logiciels	1,18%	Etats-Unis
AMS-OSRAM AG	Compas. électroniques	1,17%	Autriche
ORGANON	Pharmacie	1,14%	Etats-Unis
SAPPI PAPIER	Papier	1,13%	Afrique du Sud
ROSSINI	Pharmacie	1,11%	Italie

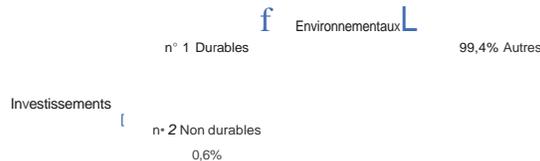
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. La part d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) s'élève à 99,4% de l'actif hors liquidités.

La catégorie « n° 1 Durables » couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans une grande variété de secteurs, tout en respectant scrupuleusement notre politique d'exclusion sectorielle qui écarte notamment les secteurs des énergies fossiles, des engrais, des pesticides, de l'emballage plastique, des OGM non thérapeutiques, du tabac, du nucléaire et de l'armement. Le rapport de gestion et les comptes annuels donnent des informations complémentaires concernant l'allocation sectorielle.

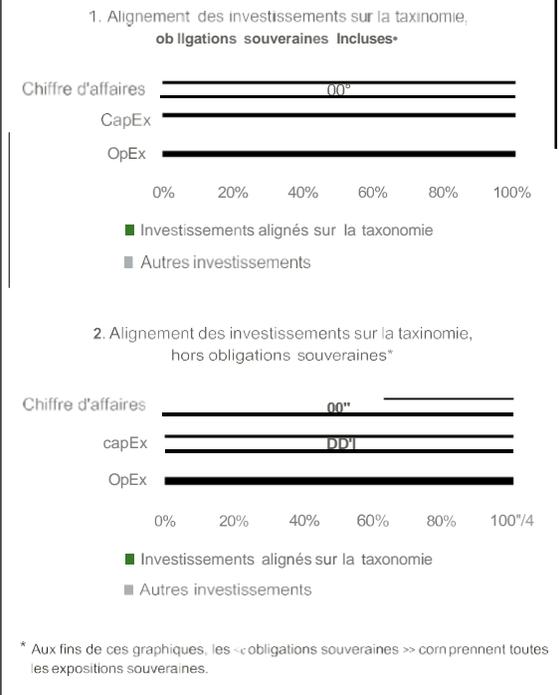
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a investi dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Néanmoins, ces investissements ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en la matière car les Informations publiées par les entreprises ne nous permettent pas, à ce stade, d'évaluer leur degré d'alignement.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'exista pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole ci-contre représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

A ce stade, les informations disponibles ne permettent pas de déterminer la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie européenne.

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette comparaison n'a pas pu être établie, faute d'informations de la part des entreprises.

Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE doit être considérée comme étant de 100%, dans la mesure où il n'est pas possible de vérifier cet alignement à partir des informations disponibles.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « n° 2 Non durables » représente 0,6% de l'allocation. En effet, une position dans Teva Pharmaceuticals n'a pas été vendue à la suite de l'exclusion du nom par notre comité d'éthique. Cette exclusion est motivée par une controverse en lien avec le scandale des opioïdes. Sur tous les autres aspects, la société remplit les critères requis par notre processus de d'investissement durable. Leur maintien de cette position est dû à des circonstances de marché particulières.

Par ailleurs, il est à noter que le fonds peut détenir à titre accessoire des liquidités en compte pour ses besoins de fonctionnement et qu'il réalise des opérations de change à terme dans un but de couverture avec la banque BNP Paribas.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

La société de gestion a pris les mesures suivantes en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du fonds:

1. Appliquer avec vigilance la politique d'exclusion sectorielle,
2. Identifier les secteurs sensibles du point de vue de leur impact sur le climat à partir de la quantification de leurs émissions en gaz à effet de serre,

3. Evaluer et noter le degré d'alignement climatique des entreprises et leur engagement sur une trajectoire visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
4. Ecarter les entreprises ayant des impacts climatiques sensibles lorsque leur note est insuffisante,
5. Entrer dans une démarche d'engagement avec les sociétés en cours d'alignement qui ne remplissent pas encore tous les critères requis par notre méthode de sélection,
6. Evaluer et noter la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises, de manière à exclure celles ayant de mauvaises pratiques,
7. Suivre les controverses et soumettre les cas préoccupants à notre comité d'éthique en vue d'une éventuelle exclusion,
8. Calculer et publier les indicateurs pertinents en lien avec l'objectif climatique du fonds.

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

D1

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes L à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Identifiant d'entité juridique: 969500NSPC4270Z7TH22

Principales incidences négatives

Elément de mesure	Unité	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
-------------------	-------	--------------------	--------------------	------------	-------------	--

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Emissions de gaz à effet de serre

1. Emissions de GES						
Emissions de GES de niveau 1	t	3 627	3 265	38%	Cet indicateur dépend de la taille des Investissements et de l'allocation des portefeuilles. Son calcul requiert de connaître, pour chaque investissement, la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère sur l'année écoulée et la « valeur d'entreprise » en fin d'exercice. Les délais de publication impliquent la plupart du temps un décalage d'un an dans les données.	<p>Nous visons la neutralité en gaz à effet de serre à l'horizon 2050 pour l'ensemble des investissements de nos portefeuilles, conformément à notre engagement dans l'initiative Net Zero Asset Managers. Cet objectif est aligné sur les ambitions de l'Accord de Paris.</p> <p>Nous identifions les secteurs à fortes émissions et appliquons aux entreprises concernées des critères de sélection relatifs à leur stratégie de transition climatique.</p> <p>Cependant, nous excluons entièrement le secteur des énergies fossiles, y compris le transport de combustibles, le raffinage de produits pétroliers et la production d'électricité non renouvelable.</p> <p>Nous veillons aussi à ne pas investir dans des entreprises qui développent de nouveaux projets dans ces domaines.</p>

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

D2

Emissions de GES de niveau 2	t	1340	860	38%	Voir ci-dessus.	Nos engagements couvrent à la fois les émissions de niveaux 1 et 2.
Emissions de GES de niveau 3	t	8 945	4 512	17%	<p>Cet indicateur concerne la quantité de gaz à effet de serre émise (i) par les produits des entreprises au cours de leur cycle de vie (aval) et (ii) par les moyens mobilisés pour leur production (amont), en plus des émissions des niveaux 1 et 2 couvertes par les indicateurs précédents.</p> <p>La proportion des entreprises publiant cet indicateur est encore faible mais progresse rapidement (de 8% fin 2022 à 17% fin 2023), ce qui explique la forte hausse de l'indicateur d'une année sur l'autre.</p>	<p>Ce type d'émissions est pris en compte dans le cas des secteurs ayant une forte contribution indirecte au réchauffement climatique</p> <p>les fournisseurs de services ou de matériels spécifiques au secteur des énergies fossiles sont exclus de nos portefeuilles (par exemple l'exploration pétrolière, le transport d'hydrocarbures, la construction de centrales thermiques ou d'oléoducs).</p> <p>Les fabricants de véhicules ou d'avions et les entreprises de logistique sont considérées comme faisant partie des secteurs sensibles. Nous leur appliquons des critères de sélection complémentaires, centrés sur leur stratégie de réduction des émissions de niveau 3.</p>
Emissions totale de GES	t	13 972	8 637		Il s'agit du cumul des émissions de niveau 1, 2 et 3. Cet indicateur est susceptible de varier fortement en fonction de la taille et de l'allocation des portefeuilles.	Du fait des méthodes d'investissement durable que nous mettons en œuvre, cet indicateur doit tendre vers zéro à l'horizon 2050.
2. Empreinte carbone						
	t/M€ d'invest.	47,6	43,6	38%	<p>L'empreinte carbone est la quantité totale de GES émise, rapportée à la taille des portefeuilles. Ce calcul neutralise l'effet d'une variation des encours sous gestion.</p> <p>Le chiffre indiqué concerne seulement les niveaux 1 et 2, de manière à permettre une comparaison avec l'année dernière. En incluant le niveau 3, on obtient une empreinte carbone de 185,2 t/M€ fin 2023.</p>	L'empreinte carbone, de même que les émissions, doit tendre vers zéro à l'horizon 2050, mais selon une trajectoire qui n'est pas affectée par la variation des encours sous gestion.

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

D3

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements.						
	t/M€ de CA	99,9	105,4	100%	<p>Cet indicateur rapporte les émissions publiées au chiffre d'affaires des entreprises.</p> <p>Des estimations ont été utilisées chaque fois que nécessaire afin d'atteindre une couverture complète des portefeuilles.</p> <p>Le chiffre Indiqué concerne seulement les niveaux 1 et 2, de manière à permettre une comparaison avec l'année dernière. En incluant le niveau 3, on obtient une intensité en GES de 140,6 t/M€ fin 2023. Cette intensité n'inclut pas les émissions de niveau 3 des entreprises qui ne les publient pas. Elle est donc susceptible de varier (à la hausse) avec l'amélioration de la transparence des entreprises.</p>	<p>Notre objectif à long terme est la neutralité carbone d'ici 2050. L'objectif à moyen terme est une réduction de cette intensité en gaz à effet serre de 7,5% par an en moyenne.</p> <p>En plus des exclusions sectorielles, la méthode utilisée consiste à évaluer les stratégies des entreprises appartenant à des secteurs à forte incidence climatique (selon notre classification qui recouvre tous les secteurs recommandés par le Net Zero Investment Framework).</p> <p>Nous utilisons les notes climatiques attribuées aux entreprises par le CDP et nous les complétons par une notation interne pour les entreprises qui ne participent pas à cette plateforme. Nous nous référons également aux engagements validés par l'organisation SBTi (Science Based Targets Initiative) lorsqu'ils existent.</p> <p>Notre processus vise à assurer que toutes les entreprises à forte incidence climatique potentielle ont des stratégies alignées sur l'Accord de Paris. Si ce n'est pas le cas lors de la première évaluation, une démarche d'engagement peut être mise en œuvre, à titre exceptionnel, pour une durée maximale d'un an.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles						
		0%	0%	100%	<p>Cette exposition concerne les sociétés qui tirent des revenus d'activités liées aux combustibles fossiles : prospection, extraction, production, transformation, stockage, raffinage ou distribution.</p>	<p>En vertu de notre politique d'exclusion sectorielle, cette exposition doit être de zéro.</p> <p>Une exception est cependant prévue pour les stations services, indispensables au développement de la voiture électrique, bien que leurs re-vendus proviennent encore majoritairement de la distribution de carburant.</p>

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

D4

S. Part de consommation et de production (l'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires des investissements)							
Part de la consommation totale		76%	76%	39%	Ces moyennes ne tiennent pas compte du fait que certaines entreprises consomment ou produisent plus d'énergie que d'autres.	Ce pourcentage devrait baisser du fait de la mise en œuvre progressive de stratégies de transition climatique et de neutralité carbone au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons.	
Part de la production totale		48%	58%	19%	Fin 2023, 24% du portefeuille étaient investis dans des sociétés qui peuvent être considérées comme neutres en émissions de gaz à effet de serre.	Ce pourcentage concerne la production au sein des groupes industriels, car nous excluons les sociétés vendant des combustibles fossiles ou de l'électricité produite à partir de sources non renouvelables. Le secteur du nucléaire est également exclu.	
6. Intensité de consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort Impact climatique							
A. Agriculture, exploitation forestière et pêche	GWh /M€deCA				Aucune allocation	<p>La baisse de la consommation d'énergie est un des moyens permettant de réduire de l'intensité en GES des activités économiques.</p> <p>Ce facteur est particulièrement important dans les secteurs pour lesquels il n'existe pas encore d'alternative aux énergies fossiles (par exemple le transport aérien et le fret maritime).</p> <p>Dans tous les cas, l'intensité énergétique des entreprises à fort impact fait partie des critères utilisés pour évaluer la crédibilité des plans de transition climatique présentés par ces entreprises.</p>	
B. Mines et carrières	GWh /M€deCA				Aucune allocation		
C. Industrie manufacturière	GWh/M€deCA	2,2	0,9	44%	Sur une allocation de 30,0%		
D. Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	GWh /M€deCA				0%		Sur une allocation de 0,3%
E. Distribution et traitement de l'eau, gestion des déchets et dépollution	GWh/M€deCA	0,8			9%		Sur une allocation de 2,1%
F. Construction	GWh/M€deCA	0,4			13%		Sur une allocation de 1,7%
G. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules motorisés	GWh/M€deCA	0,3	0,1	27%			Sur une allocation de 8,9%
H. Transport et stockage	GWh /M€deCA	3,7	5,1	30%			Sur une allocation de 1,9%
L. Activités immobilières	GWh/M€deCA						Aucune allocation

Biodiversité

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité					
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones		0%		78%	<p>Du fait du manque d'informations disponibles de la part des entreprises, nous avons développé la méthode d'évaluation suivante.</p> <p>{1} Nous avons classé les secteurs d'activité en trois catégories en fonction de leur incidence potentielle sur la biodiversité. Notre évaluation se concentre sur les secteurs à forte incidence potentielle.</p> <p>{2} Nous avons établi une liste de 33 pays sensibles dans lesquels la biodiversité apparaît particulièrement menacée. Pour cela nous avons utilisé des données publiées par l'IUCN. Notre évaluation se concentre sur les entreprises ayant leurs activités principales dans un pays sensible.</p> <p>{3} Le critère utilisé repose sur deux éléments complémentaires: (i) l'entreprise doit avoir mis en place une procédure interne en matière de biodiversité et (ii) elle ne doit faire l'objet d'aucune controverse grave en lien avec la biodiversité.</p> <p>Notre incidence potentielle sur la biodiversité est fortement réduite par notre politique d'exclusion visant les secteurs des engrais, des pesticides, du plastique d'emballage et des OGM non-thérapeutiques.</p> <p>Parallèlement, l'indicateur décrit ci-contre a été mis en place au quatrième trimestre 2023 afin de renforcer notre vigilance dans ce domaine. Notre objectif est de le maintenir à zéro.</p> <p>Si un investissement non conforme est identifié, il devra généralement être vendu dans un délai de 3 mois.</p>

1.

Exercice 2023

D6

Eau

8. Rejets dans l'eau						
Rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, en moyenne pondérée	t/M-€ d'invest.			0%	Les informations nécessaires n'ont pas pu être collectées	Pour les sociétés ayant un impact important sur les milieux aquatiques ou les ressources en eau, cet indicateur doit être pris en compte dans l'attribution d'une note sur le thème de l'eau. Cependant, il n'apparaît que très rarement dans les données collectées. Ce point constitue une préoccupation majeure. Les solutions restent à l'étude.

Déchets

9. Ratio de déchets dangereux (et de déchets radioactifs):						
Déchets dangereux et déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, en moyenne pondérée	t/M-Cd d'invest.	15,4	25,1	16%		La production de déchets radioactifs est de zéro car nous excluons le secteur du nucléaire et n'avons pas identifié de société en portefeuille utilisant des matières radioactives (ce qui pourrait être le cas dans la santé ou certaines industries). Concernant les autres types de déchets dangereux, la collecte de données demeure trop partielle à ce stade.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs Ce l'OCDEpour les entreprises multinationales						
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations de ces principes		0%	0%	100%		<p>Nous suivons les controverses, notamment à travers un abonnement aux services de l'agence ISS. Nous examinons par ailleurs les rapports de l'OCDE et les notes de recherche de plusieurs agences d'analyse financière et éditoriale.</p> <p>Notre comité d'éthique étudie chaque cas de violation potentielle afin de décider d'une éventuelle exclusion. Notre objectif est de n'avoir aucun investissement dans des sociétés n'agissant pas de manière conforme à ces principes.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes						
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect de ces principes, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations		7%	7%	41%	Cet indicateur a été défini de manière à couvrir une part substantielle de nos portefeuilles avec les données disponibles. Nous recueillons les informations publiées par les entreprises concernant l'existence de procédures couvrant chacun des 10 thèmes présents dans le Pacte mondial. Les mécanismes de conformité sont considérés comme insuffisants si moins de 3 thèmes sont couverts par des procédures.	Cet indicateur est pris en compte dans notre analyse de la responsabilité sociale des entreprises. Nous notons les entreprises sur une échelle de 1 (meilleure note) à 4 (moins bonne note). Une note de 3,50 ou plus conduit à un enlèvement. Chaque thème du Pacte mondial non couvert par une procédure dégrade la note de 0,01 point, d'où une pénalité maximale de 0,10. Par ailleurs, l'absence d'informations disponibles dégrade la note d'un incrément forfaitaire de 0,05 point.

12. Écart de rémunération entre hommes et femme						
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements		19%	2%	5%		<p>Cet Indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit ci-dessus).</p> <p>Si l'indicateur est positif, la note est dégradée proportionnellement à la valeur de l'indicateur, jusqu'à atteindre une pénalité maximale de 0,1 point pour un écart de rémunération moyen de 10% ou plus. L'absence d'information conduit à une pénalité forfaitaire de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.</p>
13. Mixité au SEIrI des organEs dE! gouvErnancE!						
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration	29%	29%	46%		<p>Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus).</p> <p>Si l'indicateur est inférieur à 50%, la note est dégradée proportionnellement à la valeur de l'indicateur, jusqu'à atteindre une pénalité maximale de 0,05 point s'il n'y a aucune femme au conseil d'administration. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.</p>
14. Exposition à des armes controversées						
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0%	0%	100%		<p>Le secteur de l'armement est, de manière générale, exclu de notre gestion. La vigilance est encore plus grande dans le cas des armes controversées. Aucune implication dans ce domaine n'est tolérée.</p>

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

SUPPLEMENTAIRES

Performance énergétique

ECS. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables						
Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie						<p>Cette part est de zéro dans le cas des sociétés de production d'électricité. En effet, nous excluons le secteur des énergies non renouvelables.</p> <p>Dans les autres cas, nous utilisons cet indicateur dans notre évaluation de la stratégie de transition climatique des entreprises. Notre approche est centrée sur les efforts fournis. L'analyse est résumée par une note climatique qui tient compte de l'évolution de cet indicateur.</p> <p>En effet, la réduction de l'utilisation d'énergies non renouvelables est un élément essentiel de la transition climatique. Une entreprise qui ne remplit pas nos critères dans ce domaine ne peut être considérée comme alignée avec nos objectifs d'investissement durable.</p> <p>Lorsqu'elle a une incidence importante (selon notre classification sectorielle), une telle société doit être exclue de nos portefeuilles (en priorité de ceux affichant des objectifs climatiques explicites). Les sociétés de moindre incidence et les positions de tailles peu significatives sont soumises à des limites d'allocation spécifiques en fonction de leurs notes climatiques.</p>
Charbon		1%	1%	33%		
Pétrole		15%	17%	33%		
Gaz		25%	24%	33%		

Exercice 2023

010

Eau, déchets et autres matières

EC6. Utilisation et recyclage de l'eau						
Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	mJ/M€dc cA	2 851	2 875	32%	Cet indicateur est fortement biaisé par l'allocation au secteur de l'hydroélectricité.	La quantité d'eau consommée devrait baisser, au sein des secteurs à forte incidence, au fur et à mesure que les politiques environnementales des entreprises produisent leurs effets. L'utilisation de notes sur le thème de l'eau devrait encourager ce mouvement et conduire à enlure les entreprises ne faisant pas d'efforts suffisants. Cependant, le niveau de l'indicateur dépend également de l'allocation sectorielle du portefeuille, qui évolue en fonction des choix de gestion.
EC7. Part d'investissements dans des sociétés: sans politique de gestion de 1 eau						
		74%	77%	100%	Lorsqu'aucune information n'a pu être collectée à ce propos, nous avons considéré que la société n'avait pas de politique. La part de l'allocation considérée comme ayant une incidence potentielle élevée sur les ressources en eau est de 2%. Toutes les sociétés concernées ont des notes suffisantes sur le thème de l'eau relativement à cet indicateur.	Notre objectif est de maintenir à zéro la part des sociétés ayant (selon notre analyse sectorielle) une forte incidence potentielle sur les ressources en eau et n'ayant pas mis en place de politique satisfaisante dans ce domaine. Dans ce but, nous utilisons les informations publiées par les entreprises et les notes du CDP sur le thème de l'eau, lorsqu'elles sont disponibles. Dans les autres cas, nous appliquons des notes internes issues de l'analyse des rapports de durabilité des entreprises.
EC8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé						
Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau		0%	0%	19%		Nous cherchons à maintenir cet indicateur à zéro pour les sociétés ayant une incidence potentielle élevée sur les ressources en eau. Nous le surveillons aussi au niveau global afin de nous assurer qu'il ne devienne pas significativement de zéro.

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

011

EC9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques						
Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe 1, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006		0%	0%	100%	Cet indicateur concerne la fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques.	Notre allocation n'exclut pas le secteur chimique en général, mais elle exclut effectivement la production d'engrais et de pesticides.

Titres verts

EC16. Part des titres qui ne sont pas mis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental						
		97%	98%	100%		les green bonds ne représentent pour l'instant qu'une très faible part de notre univers d'investissement. Notre processus d'investissement durable doit donc s'appuyer sur d'autres critères pour sélectionner les instruments éligibles.

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Exercice 2023

D12

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

SUPPLEMENTAIRES

Les questions sociales et de personnel

SCL. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail						
Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail		5%		17%	La méthode d'ab-tention des données utilisées pour le calcul de cet indicateur a été améliorée en 2023. Le chiffre couvre les trois derniers trimestres de l'année.	Le thème de la pré-vention des accidents du travail fait partie de la grille d'analyse utilisée pour déterminer la note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). Cet indicateur est explicitement pris en compte. En l'absence de politique de prévention des accidents du travail, la note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs						
Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail pré-caire, le travail des enfants, et le travail forcé)		6%	6%	42%		le thème des relations avec les fournisseurs fait partie de la grille d'analyse utilisée pour déterminer la note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). Cet indicateur est explicitement pris en compte. En l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la note est dégradée de 0,10 point. En l'absence d'information disponible, la note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte						
Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte		2%	2%	41%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). En l'absence de politique de protection des lanceurs d'alerte et de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel, la note est dégradée de 0,10 point. C'est également le cas en l'absence d'information disponible. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.

SC7. Cas de discrimination						
Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée		0,1	0,0	76%	Cet indicateur est construit à partir des controverses identifiées par 15S sur des questions de discrimination et notées 4/10 ou plus selon l'échelle de l'agence. Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Chaque fois qu'un problème sérieux est identifié, le cas est soumis à notre comité d'éthique, qui se prononce sur une éventuelle exclusion. Un dossier est constitué et les décisions sont consignées dans les procès-verbaux des réunions.

Droits de l'homme

SC9. Absence de politique en matière de droits de l'homme						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme		2%	2%	40%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). En l'absence de politique en matière de droits de l'homme, la note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC10. Manque de diligence raisonnable						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme		21%	24%	32%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). En l'absence d'une procédure de diligence en matière de droits de l'homme, la note est dégradée de 0,05 point. Cette pénalité est portée à 0,15 si la société est exposée à un risque important d'exploitation d'enfants par le travail (cf. indicateur SC12 ci-dessous). Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SEN. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains						
Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains		13%	4%	35%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de responsabilité sociale des entreprises (dont le fonctionnement est décrit au § 11 ci-dessus). Si une société n'a pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains alors qu'elle est exposée à un risque important de travail forcé (selon l'indicateur SC13 présenté ci-dessous), sa note est dégradée de

Exercice 2023

014

						0,10 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sont exclues.
SC12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail						
Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité		7%		91%	Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Cet indicateur est utilisé pour moduler la note de responsabilité sociale des entreprises, comme indiqué au § SC10 ci-dessus.
SC13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire						
Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité		2%		91%	Cet indicateur a été calculé en fin d'année.	Cet indicateur est utilisé pour moduler la note de responsabilité sociale des entreprises, comme indiqué au § SC11 ci-dessus.
SC14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme						
Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée		0,0	0,0	84%		Notre comité d'éthique exclut de notre univers d'investissement les sociétés coupables de violations graves des droits de l'homme. La vigilance est renforcée par un abonnement à l'agence ISS. Tout membre de l'équipe qui est informé d'une violation ou a de bonnes raisons de soupçonner un problème doit informer le comité sans délai.

Lutte contre la corruption et les actes de corruption

SC15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption		0%	1%	41%		Cet indicateur est pris en compte dans notre note de gouvernance des entreprises (qui est distincte de la note de responsabilité sociale mais suit une logique similaire, voir § 11 ci-dessus). Si une société n'a pas de politique de lutte contre la corruption, sa note est dégradée de 0,05 point. Les sociétés notées 3,50/4 ou plus sur le thème de la gouvernance sont exclues.

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	115,533,595.58	87,618,889.89
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	104,695,120.64	81,662,802.49
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	104,695,120.64	81,662,802.49
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Titres de créances	8,940,374.94	4,168,867.40
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé - Titres de créances négo-ciables	-	-
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé - Autres titres de créances	8,940,374.94	4,168,867.40
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	1,898,100.00	1,787,220.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	1,898,100.00	1,787,220.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	37,229,255.64	31,706,458.45
Opérations de change à terme de devises	36,475,012.79	30,768,422.98
Autres	754,242.85	938,035.47
Comptes financiers	11,809,418.19	6,988,961.06
Liquidités	11,809,418.19	6,988,961.06
TOTAL DE L'ACTIF	164,572,269.41	126,314,309.40

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	124,737,645.60	89,138,856.70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	1,871,017.85	1,762,664.93
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2,835,577.00	581,638.71
Résultat de l'exercice (a,b)	4,336,909.74	3,161,862.81
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	128,109,996.19	94,645,023.15
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	36,462,273.22	31,669,286.25
Opérations de change à terme de devises	36,165,211.76	31,334,223.76
Autres	297,061.46	335,062.49
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	164,572,269.41	126,314,309.40

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4,444,792.02	4,375,685.47
Produits sur titres de créances	219,749.15	84,170.55
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	201,702.75	15,800.48
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	4,866,243.96	4,475,656.50
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-2,781.34	-34,111.85
Autres charges financières	-17,362.68	-64,152.42
TOTAL II	-20,144.02	-98,264.27
Résultat sur opérations financières (I + II)	4,846,099.94	4,377,392.23
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,203,451.19	-1,151,248.09
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	3,642,648.75	3,226,144.14
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	694,260.99	-64,281.33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	4,336,909.74	3,161,862.81

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1,25% TTC taux maximum pour la Part E1.
- 1,25% TTC taux maximum pour la Part E2.
- 1,25% TTC taux maximum pour la Part U1.
- 1,25% TTC taux maximum pour la Part S1.

- 0,75% TTC taux maximum pour la Part I1.
- 0,75% TTC taux maximum pour la Part I2.
- 0,75% TTC taux maximum pour la Part J1.
- 0,75% TTC taux maximum pour la Part K1.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,20% TTC taux maximum pour la Part E1.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part E2.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part I1.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part I2.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part U1.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part J1.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part S1.
- 0,20% TTC taux maximum pour la Part K1.

Ces frais sont calculés sur la base de l'actif net.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Part E2 : Capitalisation et/ou Distribution.

Part I1 : Capitalisation.

Part I2 : Capitalisation et/ou Distribution.

Part U1 : Capitalisation.

Part J1 : Capitalisation.

Part S1 : Capitalisation.

Part K1 : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part E1 : Capitalisation.

Part E2 : Capitalisation.

Part I1 : Capitalisation.

Part I2 : Capitalisation.

Part U1 : Capitalisation.

Part J1 : Capitalisation.

Part S1 : Capitalisation.

Part K1 : Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	94,645,023.15	134,085,174.19
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	32,590,621.40	16,055,703.88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-10,485,747.48	-52,134,175.19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	280,495.72	858,272.63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,990,938.39	-1,837,698.45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-3,302.40	-3,412.80
Différences de change	416,721.57	1,223,928.68
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	9,526,481.73	-6,388,421.50
Différence d'estimation exercice N	4,817,451.84	-4,709,029.89
Différence d'estimation exercice N-1	4,709,029.89	-1,679,391.61
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-512,007.86	-440,492.43
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3,642,648.75	3,226,144.14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	128,109,996.19	94,645,023.15

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,898,100.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	64,652.7351	
Nombre de titres rachetés	16,684.5451	
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	7,688.0000	
Nombre de titres rachetés	18,989.6420	
Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	138,244.8106	
Nombre de titres rachetés	29,930.7320	
Catégorie de classe I2 (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	7,641.0000	
Nombre de titres rachetés	8,934.5095	
Catégorie de classe U1 (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	3,151.2942	
Nombre de titres rachetés	1,392.9361	
Catégorie de classe J1 (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	20,276.2850	
Nombre de titres rachetés	1,380.0000	
Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)		
Nombre de titres émis	26,232.1798	
Nombre de titres rachetés	9,861.2313	
Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)		
Nombre de titres émis	27,028.0000	
Nombre de titres rachetés	13,515.0000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		
Commissions de rachat acquises à l'OPC	17,663.52	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	42,787.25	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	47,309.53	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	458,100.12	1.45
Commissions de surperformance		
Autres frais		

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	67,197.68	1.44
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	291,798.79	0.94
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe I2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	158,710.31	0.94
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe U1 (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23,748.22	1.44
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe J1 (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	29,606.55	0.94
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	150,469.62	1.44
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23,819.90	0.94
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	24,371,962.24
Contrevaleur des ventes à terme	12,103,050.55
Autres débiteurs divers	701,618.15
Coupons à recevoir	52,624.70
TOTAL DES CREANCES	37,229,255.64
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	180,000.00
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	11,998,636.32
Contrevaleur des achats à terme	24,166,575.44
Frais et charges non encore payés	115,824.79
Autres créditeurs divers	1,236.67
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	36,462,273.22

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	104,695,120.64
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	104,695,120.64
Titres de créances	8,940,374.94
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8,940,374.94
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	8,940,374.94
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	91,452,960.70	-	13,242,159.94	-
Titres de créances	8,940,374.94	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11,809,418.19
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	1,446,204.16	16,629,960.25	79,263,536.26	7,355,419.97
Titres de créances	-	-	-	8,940,374.94	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11,809,418.19	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	CHF	GBP	USD	NOK	SEK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	9,163,480.86	2,733,871.79	371,388.29	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	17,660,001.97	-	6,711,960.27	-	-
Comptes financiers	141,731.98	3,466.25	244,218.94	9,757.17	10,813.31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	56,908.86	8,625,849.46	2,942,657.49	373,220.51	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,183,917.84	902,627.06
Total	1,183,917.84	902,627.06
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,183,917.84	902,627.06
Total	1,183,917.84	902,627.06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-532,022.01	-396,088.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-532,022.01	-396,088.30
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-532,022.01	-396,088.30
Total	-532,022.01	-396,088.30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	453,301.02	478,908.31
Résultat	153,187.19	169,990.57
Total	606,488.21	648,898.88
Affectation		
Distribution	72,177.03	89,129.49
Report à nouveau de l'exercice	534,311.18	559,769.39
Capitalisation	-	-
Total	606,488.21	648,898.88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	48,118.0185	59,419.6605
Distribution unitaire	1.50	1.50
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-68,697.08	-73,789.57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-68,697.08	-73,789.57
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-68,697.08	-73,789.57
Total	-68,697.08	-73,789.57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,565,335.66	989,627.20
Total	1,565,335.66	989,627.20
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,565,335.66	989,627.20
Total	1,565,335.66	989,627.20
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-609,958.06	-374,412.20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-609,958.06	-374,412.20
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-609,958.06	-374,412.20
Total	-609,958.06	-374,412.20
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe I2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,417,716.83	1,283,756.62
Résultat	639,439.25	587,257.10
Total	2,057,156.08	1,871,013.72
Affectation		
Distribution	439,635.00	442,868.77
Report à nouveau de l'exercice	1,617,521.08	1,428,144.95
Capitalisation	-	-
Total	2,057,156.08	1,871,013.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	175,854.0000	177,147.5095
Distribution unitaire	2.50	2.50
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-249,507.61	-218,054.92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-249,507.61	-218,054.92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-249,507.61	-218,054.92
Total	-249,507.61	-218,054.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe U1 (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	54,149.88	40,496.85
Total	54,149.88	40,496.85
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	54,149.88	40,496.85
Total	54,149.88	40,496.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-125,194.40	295,216.08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-125,194.40	295,216.08
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-125,194.40	295,216.08
Total	-125,194.40	295,216.08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe J1 (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	181,427.94	86,691.63
Total	181,427.94	86,691.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	181,427.94	86,691.63
Total	181,427.94	86,691.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-425,819.57	373,613.75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-425,819.57	373,613.75
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-425,819.57	373,613.75
Total	-425,819.57	373,613.75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	396,941.56	293,138.00
Total	396,941.56	293,138.00
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	396,941.56	293,138.00
Total	396,941.56	293,138.00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-573,050.25	765,049.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-573,050.25	765,049.85
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-573,050.25	765,049.85
Total	-573,050.25	765,049.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	162,510.42	92,034.40
Total	162,510.42	92,034.40
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	162,510.42	92,034.40
Total	162,510.42	92,034.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-251,328.02	210,104.02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-251,328.02	210,104.02
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-251,328.02	210,104.02
Total	-251,328.02	210,104.02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe E1 (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	101.44	102.90	105.84	101.42	112.67
Actif net (en k EUR)	40,860.11	37,817.79	32,007.28	29,168.83	37,810.19
Nombre de titres					
Parts C	402,772.8114	367,515.0876	302,403.9624	287,591.9715	335,560.1615

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-5.04	-3.66	-1.54	-1.37	-1.58
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.98	3.47	3.63	3.13	3.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe E2 (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	97.34	96.45	97.69	92.11	100.74
Actif net (en k EUR)	9,186.71	8,587.06	7,595.65	5,473.46	4,847.59
Nombre de titres					
Parts D	94,375.4435	89,022.5365	77,745.5315	59,419.6605	48,118.0185

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	2.00	1.50	1.50	1.50	1.50
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-4.88	-3.47	-1.44	-1.24	-1.42
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe I1 (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	102.97	104.97	108.52	104.51	116.70
Actif net (en k EUR)	66,853.98	56,380.10	61,199.41	27,605.95	43,465.45
Nombre de titres					
Parts C	649,221.5550	537,064.8477	563,945.3040	264,135.6112	372,449.6898

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-5.10	-3.73	-1.57	-1.41	-1.63
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	4.53	4.02	4.25	3.74	4.20

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe I2 (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	98.20	97.26	98.00	91.86	99.89
Actif net (en k EUR)	13,374.78	13,723.00	14,171.27	16,273.30	17,567.32
Nombre de titres					
Parts D	136,186.7377	141,094.8037	144,597.5095	177,147.5095	175,854.0000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-4.92	-3.50	-1.45	-1.23	-1.41
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe U1 (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	108.79	111.89	115.98	114.51	129.60
Actif net (en k EUR)	5,565.55	4,584.09	4,603.69	1,369.79	1,704.17
Nombre de titres					
Parts C	57,418.5093	50,125.6385	45,137.8555	12,766.5070	14,524.8651

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1.24	-9.54	4.62	23.12	-8.61
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.75	3.33	3.26	3.17	3.72

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe J1 (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	109.32	112.95	117.57	116.22	132.31
Actif net (en k EUR)	1,191.51	1,771.50	1,983.96	2,469.82	4,980.12
Nombre de titres					
Parts C	12,233.2198	19,189.4990	19,189.4990	22,679.4990	41,575.7840

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.62	-7.49	4.69	16.47	-10.24
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	4.23	3.80	3.80	3.82	4.36

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe S1 (Devise: CHF)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en CHF)					
Parts C	99.99	101.24	103.86	99.13	107.87
Actif net (en k EUR)	12,627.57	10,075.46	10,020.09	9,664.39	13,069.23
Nombre de titres					
Parts C	137,262.9632	107,622.0477	99,963.4572	96,266.5968	112,637.5453

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-2.19	-2.34	2.43	7.94	-5.08
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.53	3.18	3.27	3.04	3.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Catégorie de classe K1 (Devise: CHF)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en CHF)					
Parts C	101.31	103.08	106.23	102.05	111.63
Actif net (en k EUR)	2,398.29	2,564.98	2,503.82	2,619.49	4,665.93
Nombre de titres					
Parts C	25,730.5510	26,911.0530	24,421.0530	25,345.0000	38,858.0000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-2.13	-2.29	1.74	8.28	-6.46
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	4.02	3.68	3.82	3.63	4.18

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				104,695,120.64	81.72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				104,695,120.64	81.72
ACCOR 2.375% 21-29/11/2028	1,000,000.00	95.65	EUR	958,801.67	0.75
ADEVINTA ASA 3% 20-15/11/2027	1,100,000.00	99.76	EUR	1,101,730.19	0.86
AHLSTROM-MUN 3.625% 21-04/02/2028	1,000,000.00	90.67	EUR	915,930.54	0.71
ALTICE FRANCE 5.875% 18-01/02/2027	1,500,000.00	89.42	EUR	1,378,558.28	1.08
AMS-OSRAM AG 10.5% 23-30/03/2029	710,000.00	108.64	EUR	778,155.35	0.61
APOLLO SWEDISH 23-05/07/2029 FRN	900,000.00	101.87	EUR	936,987.75	0.73
ARD FINANCE SA 5% 19-30/06/2027	1,200,000.00	50.23	EUR	603,312.50	0.47
AZELIS FINAN 5.75% 23-15/03/2028	1,167,000.00	103.83	EUR	1,231,794.23	0.96
B&M EUROPEAN 4% 21-15/11/2028	1,000,000.00	93.52	GBP	1,085,412.01	0.85
BANIJAY ENTERTAI 7% 23-01/05/2029	923,000.00	106.12	EUR	998,170.34	0.78
BCP MODULAR 4.75% 21-30/11/2028	200,000.00	92.96	EUR	186,795.28	0.15
BCP V MODULAR 6.75% 21-30/11/2029	800,000.00	82.16	EUR	662,254.88	0.52
BELDEN INC 3.375% 17-15/07/2027	1,300,000.00	97.07	EUR	1,282,375.71	1.00
BELLIS ACQUISITI 3.25% 21-16/02/2026	1,000,000.00	93.01	GBP	1,082,983.28	0.85
BLITZ 6% 18-30/07/2026	800,000.00	100.08	EUR	721,821.45	0.56
CANPACK EASTERN 2.375% 20-01/11/2027	1,000,000.00	91.97	EUR	923,770.28	0.72
CATALENT PHARMA 2.375% 20-01/03/2028	800,000.00	87.32	EUR	704,977.21	0.55
CAVERION 2.75% 22-25/02/2027	800,000.00	99.35	EUR	813,624.62	0.64
CEDACRI MERGECO 23-15/05/2028 FRN	1,050,000.00	99.16	EUR	1,054,534.55	0.82
CHEPLAPHARM ARZN 3.5% 20-11/02/2027	800,000.00	97.08	EUR	787,383.17	0.61
CHEPLAPHARM ARZN 4.375% 20-15/01/2028	900,000.00	97.84	EUR	898,895.67	0.70
CIDRON AIDA FINC 5% 21-01/04/2028	1,500,000.00	96.61	EUR	1,468,324.85	1.15
CIRSA FINANCE IN 10.375% 22-30/11/2027	1,200,000.00	109.27	EUR	1,348,631.28	1.05
COTY INC 5.75% 23-15/09/2028	1,100,000.00	106.05	EUR	1,184,795.49	0.92
CROWN EUROPEAN 5% 23-15/05/2028	900,000.00	103.89	EUR	940,966.62	0.73
DARLING GLBL FIN 3.625% 18-15/05/2026	1,000,000.00	99.21	EUR	996,942.73	0.78
DEUCE FINCO 21-15/06/2027 FRN	1,000,000.00	100.81	EUR	1,012,722.47	0.79
DOLYA HOLDCO 4.875% 20-15/07/2028	1,100,000.00	92.50	GBP	1,203,017.34	0.94
DUFREY ONE BV 3.375% 21-15/04/2028	1,600,000.00	95.69	EUR	1,542,788.40	1.20
EDREAMS ODIGEO S 5.5% 22-15/07/2027	1,400,000.00	99.94	EUR	1,435,058.33	1.12
EIRCOM FINANCE 2.625% 19-15/02/2027	1,400,000.00	94.43	EUR	1,326,952.06	1.04
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 21-15/07/2026	1,100,000.00	92.90	EUR	1,041,198.13	0.81
ENERGO PRO AS 8.5% 22-04/02/2027	900,000.00	98.33	USD	829,794.51	0.65

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FAGE INTL / FAGE 5.625% 16-15/08/2026	450,000.00	97.96	USD	407,845.89	0.32
FIBER BIDCO SPA 22-25/10/2027 FRN	901,668.00	101.97	EUR	920,152.76	0.72
FIBER BIDCO SPA 11% 22-25/10/2027	518,000.00	109.60	EUR	582,426.26	0.45
FORD MOTOR CRED 6.125% 23-15/05/2028	1,100,000.00	108.10	EUR	1,232,034.52	0.96
FORVIA 2.75% 21-15/02/2027	1,500,000.00	95.92	EUR	1,440,875.03	1.12
GALAXY BIDCO LTD 6.5% 19-31/07/2026	700,000.00	96.95	GBP	801,154.41	0.63
GRIFOLS ESCROW 3.875% 21-15/10/2028	750,000.00	91.78	EUR	694,673.47	0.54
GRIFOLS SA 3.2% 17-01/05/2025	300,000.00	98.06	EUR	295,843.83	0.23
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 21-15/05/2028	1,200,000.00	99.29	EUR	1,198,045.80	0.94
HEATHROW FINANC PLC 3.875% 17-01/03/2027	900,000.00	92.42	GBP	973,483.07	0.76
HOLDING DINFRAS 0.625% 21-16/09/2028	1,000,000.00	87.15	EUR	873,318.79	0.68
HT TROPLAST AG 9.375% 23-15/07/2028	1,036,000.00	101.96	EUR	1,101,223.95	0.86
IHO VERWALTUNGS 8.75% 23-15/05/2028	1,200,000.00	109.14	EUR	1,323,674.36	1.03
ILIAD HOLDING 5.625% 21-15/10/2028	1,500,000.00	100.72	EUR	1,529,065.13	1.19
INPOST SA 2.25% 21-15/07/2027	1,100,000.00	93.13	EUR	1,036,013.00	0.81
IPD 3 BV 8% 23-15/06/2028	790,000.00	107.02	EUR	848,775.57	0.66
IQVIA INC 2.25% 19-15/01/2028	1,400,000.00	94.20	EUR	1,333,494.19	1.04
KAPLA HOLDING SA 23-15/07/2027 FRN	900,000.00	102.28	EUR	938,976.75	0.73
KB ACT SYS BV 5% 18-15/07/2025	900,000.00	98.51	EUR	660,053.77	0.52
KENBOURNE INVEST 6.875% 19-26/11/2024	800,000.00	69.97	USD	511,811.69	0.40
LABORATOIRE EIME 5% 21-01/02/2029	1,000,000.00	81.42	EUR	835,350.56	0.65
LA FIN ATALIAN 4% 17-15/05/2024	700,000.00	79.90	EUR	563,004.18	0.44
LIMACORPORATE 23-01/02/2028 FRN	800,000.00	101.48	EUR	825,461.00	0.64
LINK MOBILITY 3.375% 20-15/12/2025	900,000.00	95.75	EUR	863,331.16	0.67
LORCA TELECOM 4% 20-18/09/2027	900,000.00	97.82	EUR	891,191.25	0.70
LOTTOMATICA SPA 9.75% 22-30/09/2027	300,000.00	108.52	EUR	339,200.10	0.26
LOTTO SPA/ROMA 7.125% 23-01/06/2028	945,000.00	105.77	EUR	1,005,546.94	0.78
LOXAM SAS 5.75% 19-15/07/2027	1,250,000.00	98.55	EUR	1,235,437.50	0.96
MARKS & SPENCER 19-10/07/2027 FRN	1,000,000.00	96.73	GBP	1,141,388.90	0.89
MATTERHORN TELE 4% 17-15/11/2027	1,400,000.00	98.97	EUR	1,393,066.62	1.09
MIDCO GB SASU 7.75% 21-01/11/2027	874,000.00	99.31	EUR	879,656.72	0.69
MOBILUX FINANCE 4.25% 21-15/07/2028	1,100,000.00	91.08	EUR	1,023,708.88	0.80
NEXANS SA 5.5% 23-05/04/2028	800,000.00	106.28	EUR	883,099.19	0.69
NEXI 2.125% 21-30/04/2029	1,300,000.00	88.49	EUR	1,155,204.12	0.90
NIDDA HEALTHCARE 7.5% 22-21/08/2026	900,000.00	103.17	EUR	940,341.51	0.73
OI EUROPEAN GRP 6.25% 23-15/05/2028	870,000.00	104.93	EUR	920,161.31	0.72

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ORGANON FIN 1 2.875% 21-30/04/2028	1,450,000.00	92.11	EUR	1,342,830.06	1.05
PAGANINI BIDCO S 21-30/10/2028 FRN	800,000.00	100.66	EUR	817,097.33	0.64
PAPREC HOLDING 3.5% 21-01/07/2028	950,000.00	96.58	EUR	928,811.31	0.73
PARTS EUROPE SA 21-20/07/2027 FRN	1,209,000.00	100.83	EUR	1,238,928.21	0.97
PEOPLECERT WISDO 5.75% 21-15/09/2026	800,000.00	99.54	EUR	810,125.00	0.63
PHOENIX PIB DUTC 2.375% 20-05/08/2025	800,000.00	97.53	EUR	788,091.40	0.62
PICARD 5.375% 21-01/07/2027	1,100,000.00	94.04	EUR	1,037,349.12	0.81
PINEWOOD FINANCE 3.625% 21-15/11/2027	900,000.00	92.12	GBP	961,865.78	0.75
PINNACLE BIDCO P 10% 23-11/10/2028	850,000.00	104.11	GBP	1,043,545.58	0.81
PLAYTECH PLC 5.875% 23-28/06/2028	1,367,000.00	99.92	EUR	1,367,221.61	1.07
PRESTIGEBIDCO 22-15/07/2027 FRN	950,000.00	101.75	EUR	987,674.10	0.77
PRIME HEALTHCARE 7.25% 20-01/11/2025	1,100,000.00	97.61	USD	984,419.70	0.77
PRIMO WATER CORP 3.875% 20-31/10/2028	1,550,000.00	96.68	EUR	1,509,075.28	1.18
Q-PARK HOLDING 2% 20-01/03/2027	1,100,000.00	92.80	EUR	1,028,255.56	0.80
RAC BOND CO 5.25% 21-04/11/2027	850,000.00	87.93	GBP	870,630.49	0.68
RCS & RDS SA 3.25% 20-05/02/2028	1,400,000.00	89.54	EUR	1,272,293.56	0.99
ROSSINI SARL 6.75% 18-30/10/2025	1,100,000.00	100.44	EUR	1,117,820.00	0.87
SAPPI PAPIER HOL 3.625% 21-15/03/2028	1,100,000.00	96.36	EUR	1,071,944.50	0.84
SAZKA GROUP AS 3.875% 20-15/02/2027	1,050,000.00	96.44	EUR	1,028,248.38	0.80
SCIL IV LLC / SC 9.5% 23-15/07/2028	795,000.00	106.86	EUR	885,869.84	0.69
SECHE ENVIRONNEM 2.25% 21-15/11/2028	1,083,000.00	90.29	EUR	981,087.97	0.77
SHIBA BIDCO SPA 4.5% 21-31/10/2028	1,100,000.00	94.20	EUR	1,044,896.93	0.82
SISAL PAY 19-17/12/2026 FRN	875,000.00	98.40	EUR	864,182.63	0.67
SOFIMA HOLDING 3.75% 20-15/01/2028	855,000.00	93.53	EUR	814,601.25	0.64
SUMMER BIDCO 9.75% 19-15/11/2025	400,000.00	99.64	EUR	511,728.19	0.40
SUPERIOR IND INT 6% 17-15/06/2025	1,400,000.00	92.76	EUR	1,302,797.23	1.02
TDF INFRASTRUCTU 5.625% 23-21/07/2028	1,100,000.00	105.20	EUR	1,185,300.10	0.93
TECHEM VERWALTUN 2% 20-15/07/2025	600,000.00	98.13	EUR	594,387.50	0.46
TENDAM BRANDS 22-31/03/2028 FRN	750,000.00	101.81	EUR	285,581.20	0.22
TEVA PHARM FNC 6% 20-31/01/2025	800,000.00	101.32	EUR	830,944.00	0.65
TI AUTOMOTIVE 3.75% 21-15/04/2029	1,000,000.00	91.82	EUR	926,285.00	0.72
TRIVIUM PACK FIN 19-15/08/2026 FRN	1,000,000.00	100.35	EUR	1,013,948.44	0.79
TVL FINANCE 23-28/04/2028 FRN	800,000.00	102.41	EUR	833,135.56	0.65
UBISOFT ENTERTAI 0.878% 20-24/11/2027	1,200,000.00	85.36	EUR	1,025,424.68	0.80
UNITED GROUP 4.625% 21-15/08/2028	600,000.00	95.10	EUR	581,224.99	0.45
VERISURE HOLDING 7.125% 23-01/02/2028	1,200,000.00	105.61	EUR	1,300,152.00	1.01

EUROPEAN BOND OPP. 2027

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VZ VENDOR 2.875% 20-15/01/2029	1,200,000.00	87.97	EUR	1,063,011.97	0.83
WALLENIUS WIL 20-09/09/2024 FRN	4,000,000.00	103.50	NOK	371,388.29	0.29
WEPA HYGIENEPROD 2.875% 19-15/12/2027	1,100,000.00	93.98	EUR	1,035,392.55	0.81
Titres de créances				8,940,374.94	6.98
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				8,940,374.94	6.98
Autres Titres de Créances				8,940,374.94	6.98
CELLNEX FINANCE 1.5% 21-08/06/2028	1,300,000.00	91.80	EUR	1,204,522.32	0.94
CETIN GROUP BV 3.125% 22-14/04/2027	1,050,000.00	96.70	EUR	1,039,049.53	0.81
DOMETIC GROUP AB 2% 21-29/09/2028	1,100,000.00	87.37	EUR	966,857.98	0.75
ELIS SA 1.625% 19-03/04/2028	900,000.00	92.27	EUR	841,375.22	0.66
IM GROUP 8% 23-01/03/2028	700,000.00	79.18	EUR	571,044.08	0.45
PFF TELECOM GRP 3.25% 20-29/09/2027	900,000.00	97.53	EUR	885,412.04	0.69
TDC NET AS 5.056% 22-31/05/2028	900,000.00	104.07	EUR	963,600.42	0.75
TELEPERFORMANCE 5.25% 23-22/11/2028	1,100,000.00	104.70	EUR	1,158,338.99	0.90
ZF FINANCE GMBH 2.25% 21-03/05/2028	1,400,000.00	92.08	EUR	1,310,174.36	1.02
Titres d'OPC				1,898,100.00	1.48
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				1,898,100.00	1.48
DEFENSIVE BD OPP 2026-I1 EUR	18,000	105.45	EUR	1,898,100.00	1.48
Créances				37,229,255.64	29.06
Dettes				-36,462,273.22	-28.46
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				11,809,418.19	9.22
TOTAL ACTIF NET			EUR	128,109,996.19	100.00